SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE SOUTIEN A LA CULTURE BASQUE

eke · icb
EUSKAL KULTUR ERAKUNDEA
INSTITUT CULTUREL BASQUE

État des lieux de la culture basque et propositions d'orientations de politique publique

Mai 2017

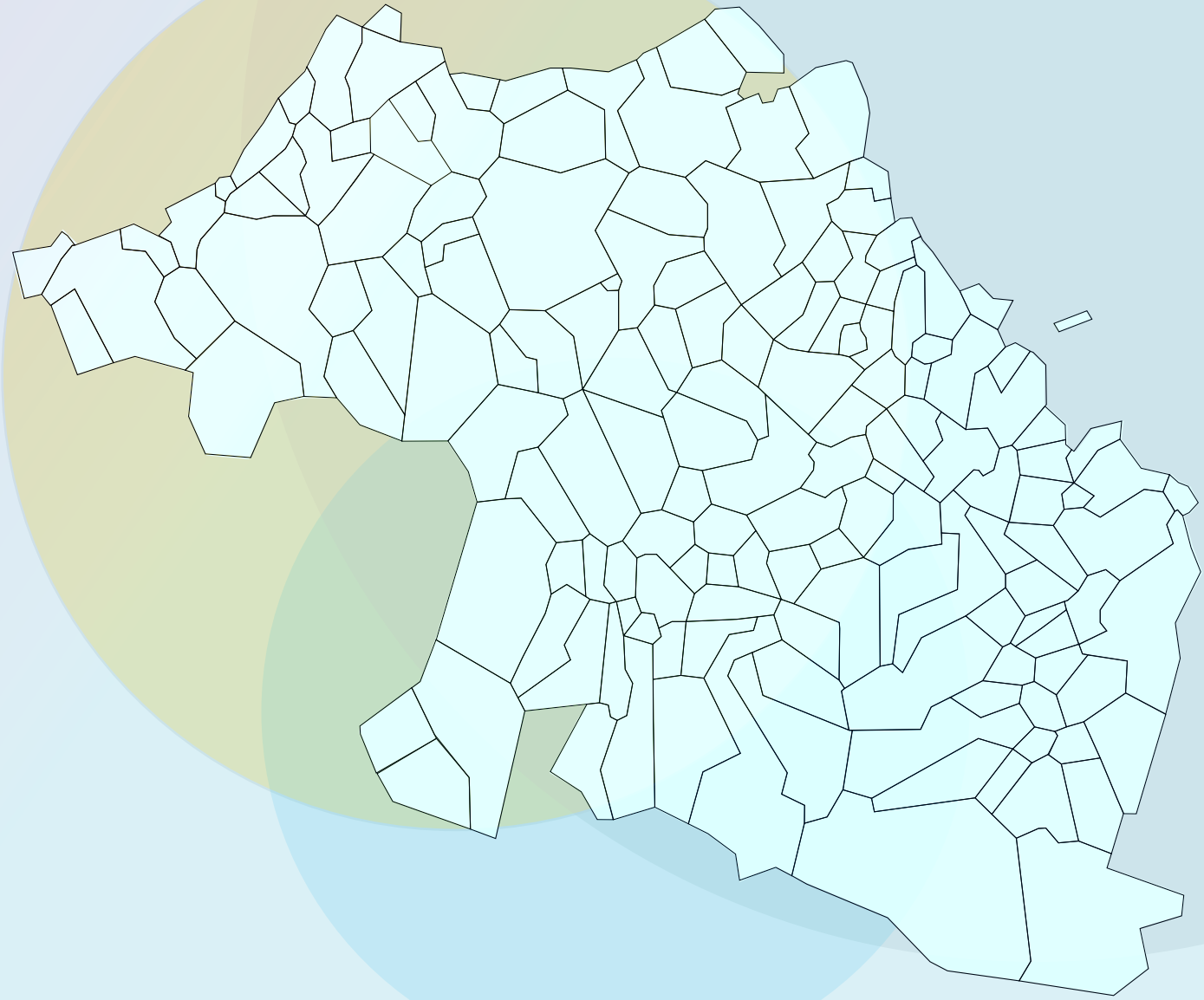

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE 4
L'organisation institutionnelle de la culture basque 5
Méthodologie d'élaboration du présent document 10

PARTIE 1 - ÉTAT DES LIEUX DES DOMAINES CONSTITUTIFS DE LA CULTURE BASQUE ANALYSES SYNTHETIQUES ET PRÉCONISATIONS 12
> Littérature en langue basque 13
> Bertsularisme 17
> Conte en langue basque 20
> Théâtre en langue basque 22
> Manifestations rituelles 27
> Danse basque 29
> Musiques traditionnelles 33
> Musiques actuelles 37
> Chant traditionnel en langue basque 40
> Photographie 47
> Cinéma/Audiovisuel en langue basque 50
> Arts plastiques 54

PARTIE 2 - PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA CULTURE BASQUE 58
Orientation 1 > Accompagner les dynamiques de pratique et de création 60
Orientation 2 > Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics 65
Orientation 3 > Transmettre aux jeunes générations 69
Orientation 4 > Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux 73
Orientation 5 > Assurer le lien entre la langue et la culture basques, notamment en matière de transmission 75
Orientation 6 > Rechercher les complémentarités à l'échelle transfrontalière 77
Orientation 7 > Mettre en place une fonction observatoire 79

CONCLUSION 81

ANNEXES 84
Annexe 1 : Définitions et glossaire 85
Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées 87
Annexe 3 : Note du Conseil départemental 64 : préambule à la description des dispositifs : la culture basque dans les dispositifs départementaux 88
Annexe 4 : Note de la Drac Nouvelle-Aquitaine sur la culture basque dans le nouvel EPCI CAPB ... 90

PRÉAMBULE

Dans le cadre des débats sur la gouvernance Pays Basque, au cours de la période 2015-2016, le Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque (SISCB) a mené une réflexion sur les modes d'organisation à privilégier en matière de culture basque, dans l'hypothèse d'une évolution institutionnelle de type « EPCI Pays Basque ».

Cette réflexion a fait l'objet d'un échange régulier avec l'Institut culturel basque (ICB) et a été présentée aux associations culturelles membres de ce dernier lors d'une réunion de concertation le 2 novembre 2015, dans l'objectif de recueillir leurs contributions.
Le document intitulé *« Les politiques langue et culture basques au regard de la nouvelle gouvernance Pays Basque »* (février 2016) posait les bases d'un premier constat sur les spécificités de la culture basque et sur son mode de gouvernance.
Il en ressortait notamment l'importance d'intégrer la culture basque dans une politique culturelle globale pour ne pas l'isoler, tout en veillant à bien identifier cette spécificité « culture basque » dans les orientations et les objectifs de toute politique culturelle publique : **« *intégrer pour ne pas isoler, identifier pour ne pas dissoudre ».***

Le SISCB a présenté et défendu les orientations émanant de cette réflexion dans le cadre des ateliers d'approfondissement pour la création d'un EPCI Pays Basque organisés par le Conseil des élus à Hasparren, et auprès du comité de pilotage de préfiguration de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB). La décision de la CAPB de prendre la compétence culture basque s'est inscrite en cohérence avec cette démarche.

La présente étude propose d'aller plus loin en fournissant un premier état des lieux sectoriel et en formulant un certain nombre de préconisations et d'orientations stratégiques. Il s'agira d'un outil d'aide à la décision pour la définition future d'un projet de politique publique en faveur de la culture basque. Ce travail pourra servir non seulement à la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la définition et la mise en œuvre de sa politique, mais aussi à chaque strate territoriale, pour envisager une politique plus efficiente, coopérative et complémentaire.

En guise de rappel, évoquons tout d'abord l'organisation institutionnelle actuelle en matière de culture basque, ainsi que le cadre méthodologique employé pour l'élaboration du présent document.

> L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE LA CULTURE BASQUE

> L'intervention de l'Institut culturel basque

L'Institut culturel basque a été créé par les pouvoirs publics au début des années 1990, sous l'impulsion des associations œuvrant en faveur de la langue et de la culture basques, dans un contexte où la culture était très largement prise en charge par le monde associatif.

De statut associatif, l'ICB réunit en son sein les institutions publiques compétentes en matière culturelle (État, Région, Département, « bloc communal » via le SISCB), et les représentants des associations œuvrant dans le domaine de la culture basque. Il a pour mission la promotion, le développement et le rayonnement de la culture basque dans sa dimension permanente et évolutive.

Les premières années d'existence de l'ICB ont essentiellement été consacrées aux relations avec les associations et à leur structuration dans le territoire. Mais depuis, les collectivités ont largement pris le relais en créant ou en soutenant des équipements et services culturels dédiés (équipements de lecture publique, scènes de Pays, écoles de musique, etc.). La plupart des intercommunalités ont défini leurs modalités d'action en matière culturelle, allant parfois jusqu'à prendre des compétences culturelles ; l'État, le Département et la Région continuant de déployer sur le territoire leurs politiques culturelles par l'intermédiaire de l'ICB ou en direct. Aujourd'hui, la culture est ainsi davantage prise en charge par l'action publique, et ce à chaque échelon territorial, la culture étant une compétence partagée.

Afin d'accompagner les institutions publiques dans l'intégration de la culture basque au sein de leurs politiques culturelles publiques, l'ICB s'est doté en 2012 d'une fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Aujourd'hui, l'activité de l'ICB s'articule autour de six grands axes d'intervention :

- Conseiller pour améliorer l'intégration de la culture basque dans les politiques publiques.
- Créer, grâce à la labellisation « Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa », un pôle de recherches et de ressources en ethnologie, en poursuivant l'inventaire, la collecte et la valorisation du patrimoine immatériel, et en favorisant la recherche-action spécifique autour du thème « Patrimoine-Création ».
- Sensibiliser et éduquer à la culture basque par le biais de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), de projets inter-établissements scolaires et d'actions de médiation, sur le territoire basque et à l'échelle académique.

- Mettre en place des projets structurants et innovants (dispositif de distribution-diffusion du cinéma basque, programme d'accompagnement dans le secteur du jeune public, dispositif de diffusion du théâtre sur le territoire, dispositif de soutien à la diffusion des maisons d'édition et labels discographiques, etc.).
- Assurer le soutien financier et technique des associations qui assurent la permanence des pratiques professionnelles et amateurs.
- Informer, vulgariser et communiquer dans et hors du Pays Basque, via notamment le portail de l'Institut culturel basque et la mise en place d'expositions itinérantes telles que « SOKA ».

Le travail d'animation et de structuration développé par l'ICB pendant toutes ces années a été considérable et l'expertise accumulée constitue un capital précieux pour l'avenir (cf. document *« 25 ans de savoir-faire au service de la culture basque »*, septembre 2016). Le dispositif d'accompagnement des opérateurs culturels, professionnels et amateurs, constitue encore aujourd'hui l'un des principaux leviers de soutien de la culture basque. Toutefois, de par son statut associatif, l'ICB n'est pas habilité à décider des politiques culturelles publiques et dans un contexte où la culture est une compétence partagée par toutes les institutions, l'outil spécifique « culture basque » se trouve dissocié des lieux d'élaboration et de décision des politiques culturelles publiques.

> L'intervention des institutions supra territoriales : État-Région-Département

Pour la culture, les principaux domaines d'intervention de l'État, de la Région et du Département sont les suivants :

- **Le Ministère de la Culture et de la Communication** soutient la création, la diffusion, la formation, et l'éducation dans tous les domaines artistiques en matière de spectacle vivant, d'industries culturelles, de patrimoine, et de droit des médias.
- **La Région Nouvelle-Aquitaine** propose une aide aux projets d'EAC destinés aux lycéens et apprentis scolarisés en filière bilingue. En matière de soutien à la création, la Région intervient dans les domaines du spectacle vivant, des musiques actuelles, de la photographie et des arts plastiques, et octroie également une aide à la production et à l'écriture cinématographique et audiovisuelle. En matière de diffusion, la Région soutient les manifestations littéraires, les festivals et les structures de diffusion du spectacle vivant. Elle soutient également les structures de diffusion d'art contemporain, les structures de diffusion et les festivals dans le champ du cinéma et de l'audiovisuel. Enfin, s'agissant des industries culturelles, elle soutient l'édition et la production phonographique, les Web TV et les télévisions locales.
- **Le Département des Pyrénées-Atlantiques** intervient principalement dans les domaines du patrimoine, des archives, de la lecture publique, de l'EAC (en direction des publics prioritaires du Département dont les collégiens), de l'enseignement artistique, des arts visuels (arts plastiques et cinéma), et du spectacle vivant.
  Une convention Département – ICB encadre les actions de l'ICB auprès du Département, dans une logique de recherche de complémentarité et d'efficience de l'action publique locale. La convention identifie trois modes d'intervention : une

mission d'expertise et de conseil, une collaboration étroite autour des actions ou dispositifs menés respectivement, ainsi que la maîtrise d'œuvre pour la collecte et le traitement des fonds patrimoniaux en particulier.

En définitive, l'intervention des institutions publiques supra territoriales en matière de culture basque se fait à deux niveaux :

- le financement de l'Institut culturel basque, organisme spécifique en charge de la culture basque, qu'elles administrent aux côtés des représentants associatifs ;
- l'intégration de la culture basque dans les dispositifs de droits commun.

Pour autant, avec l'intégration de la culture basque dans les dispositifs de droit commun, et par ailleurs l'existence de l'ICB qui fait caution de la prise en compte de la culture basque, on se rend compte que les collectivités n'intègrent pas les spécificités de la culture basque lors de l'élaboration de leurs dispositifs culturels. Alors que les projets de culture basque sont réputés « intégrés » au droit commun, c'est-à-dire qu'ils sont financés au même titre que les autres, leurs spécificités culturelles ne sont pas prises en compte. Il peut alors exister plusieurs niveaux d'intégration : une intégration de principe, et une intégration allant jusqu'à l'adaptation du droit commun.

De ce fait, malgré des initiatives, en particulier de la Drac et surtout du Département, on constate que l'intervention des institutions dans le domaine de la culture basque via leurs dispositifs de droit commun reste limitée. En effet, en l'absence de stratégies définies, cette intervention se traduit généralement par des aides aux opérateurs et ne concerne donc que les champs les plus structurés et les plus professionnels de la culture basque.

> L'intervention de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Avant la création de la CAPB au 1er janvier 2017, l'intervention des dix intercommunalités et leur prise de compétences dans le champ culturel était hétérogène d'un territoire à l'autre. Pour autant, on constatait que la majorité d'entre elles avait pour point commun d'intervenir en matière de spectacle vivant et d'enseignement musical.

S'agissant de culture basque dans les politiques culturelles intercommunales, on constatait qu'elle n'était jamais citée dans les compétences statutaires des intercommunalités, exception faite de Nive-Adour qui n'avait pas activé sa compétence. Dans la pratique en revanche, certaines pouvaient mener une politique volontariste sur des champs spécifiques. C'était le cas par exemple de la Communauté de communes Errobi en matière de théâtre en langue basque. De plus, on constatait qu'une bonne partie des écoles de musique soutenues par les intercommunalités proposaient des enseignements aux instruments traditionnels de la culture basque. Toutefois, aucune intercommunalité ne mettait en œuvre une politique culturelle publique portant sur la culture basque dans sa totalité. L'engagement des intercommunalités vis-à-vis de la culture basque variant d'un territoire à l'autre, on pouvait se poser la question de l'égal accès des habitants à ce capital culturel.

Le 4 février 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, créée le 1er janvier, a décidé à l'unanimité, de prendre des compétences en matière de culture basque formulées comme suit :

- Élaboration d'un projet stratégique de promotion de la culture basque, impactant transversalement tous les champs culturels et artistiques (patrimoine, architecture, spectacle vivant, littérature, lecture publique, bertsularisme, arts visuels, industries culturelles, etc.).
- Mise en œuvre de ce projet stratégique dans le cadre des compétences culturelles directement exercées par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.
- Ingénierie auprès des communes et partenariats avec ces dernières ou leurs groupements dans les champs des interventions culturelles communales.
- Partenariat avec l'État, la Région, le Département dans le cadre de leurs compétences culturelles respectives.
- Représentation du bloc intercommunal au sein de l'Institut culturel basque (en substitution du SISCB).
- Mise en place d'un observatoire de la culture basque.
- Participation au projet BILKETA (en substitution du SISCB).
- Coopération transfrontalière en matière de culture basque avec les collectivités publiques d'Euskadi et de Navarre.

Cette prise de compétence va dans le sens des préconisations du SISCB et des Ateliers d'Hasparren. En effet, par cette prise de compétence la CAPB fait de la culture basque un objet de politique publique, et s'engage à définir et à mettre en œuvre un projet stratégique portant sur les champs culturels et artistiques couverts par la culture basque en intervenant à deux niveaux :

- En intervenant transversalement et en direct sur ses propres politiques culturelles comme le spectacle vivant, l'enseignement artistique ou encore l'EAC. Ces domaines de compétences culturelles sont ceux préconisés par les Ateliers d'Hasparren. À ce jour, en dehors de la culture basque, la CAPB n'a pas délibéré sur les compétences qu'elle souhaite garder dans le domaine culturel : la loi prévoit une période de deux ans maximum pour cela.
- En intervenant en concertation et en complémentarité avec les autres institutions compétentes en matière culturelle pour les autres champs de la culture basque, sur la base du projet stratégique élaboré. En effet, compétente en matière culturelle, les institutions conservent la responsabilité d'intégrer la culture basque dans leurs politiques culturelles.

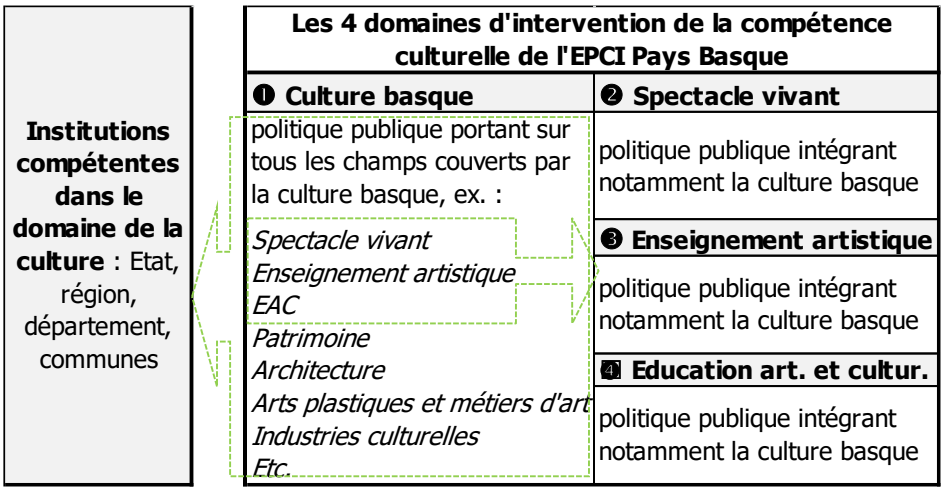

Tableau extrait de l'étude réalisée par le SISCB « Les politiques langue et culture basques au regard de la nouvelle gouvernance Pays Basque », février 2016

Cette prise de compétence de la CAPB entraîne la dissolution du SISCB, et il revient maintenant à la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'activer sa compétence par la mise en œuvre d'une politique publique ambitieuse en matière de culture basque.

> MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PRÉSENT DOCUMENT

L'émergence d'une Communauté d'Agglomération Pays Basque compétente en matière de culture basque va significativement modifier les modalités d'organisation de l'action culturelle publique sur le territoire, questionnant notamment la place et le rôle de l'ICB.

Le SISCB a alors choisi de mobiliser l'ICB pour proposer des orientations de politique publique en matière de culture basque, mobilisation qui s'appuie sur toute l'expertise acquise par l'équipe de l'ICB durant ces vingt-sept dernières années.

Cette étude a pour objet de :

- définir le périmètre d'intervention de l'action publique en matière de culture basque, en identifiant des composantes majeures ;
- pour chacune de ces composantes, dégager les forces et faiblesses, les tendances et modes de structuration ou d'évolution en termes de transmission, de pratiques et de création, de diffusion et de valorisation, de promotion, et mettre en évidence les enjeux ;
- proposer des orientations stratégiques de politique publique dans un objectif de promotion de la culture basque.

Dès octobre 2016, l'ICB a mis en place une méthodologie et une organisation pour répondre à la commande du SISCB :

- **L'équipe professionnelle de l'ICB** a mené des entretiens individuels auprès d'une soixantaine d'intervenants clefs de chaque domaine culturel couvert et a rédigé un premier état des lieux.
- **Un comité de suivi** regroupant les techniciens des institutions publiques (Drac Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, Département 64 et SISCB) et des administrateurs associatifs de l'ICB a été créé. Réuni de manière régulière, il a validé la méthodologie retenue et a contribué au travail d'élaboration du document.
- **Un groupe de travail** constitué de l'ICB, du SISCB et du Département 64 a participé à la rédaction du document.

L'exercice a consisté à identifier les principaux champs de la culture basque à expertiser (danse basque, littérature en langue basque, conte, bertsularisme, chant traditionnel, etc.). L'ICB a ainsi rédigé un premier état des lieux des domaines constitutifs de la culture basque, amendé par le comité de suivi et le groupe de travail (ce document est consultable sur simple demande auprès de l'ICB). Le groupe de travail a ensuite analysé les dynamiques de structuration, puis

a formulé des préconisations pour chacun des champs de la culture basque. Enfin, à partir de ces analyses et préconisations, des orientations stratégiques ont été proposées.

Ainsi réalisé, ce rapport intitulé *« État des lieux de la culture basque et propositions d'orientations de politique publique »* est non exhaustif et constitue une première approche qu'il conviendra sans aucun doute d'approfondir.
Il présente dans sa première partie un état des lieux des domaines constitutifs de la culture basque avec leurs analyses et leurs préconisations.
Il propose en seconde partie une synthèse des préconisations de la première partie, esquissant des orientations stratégiques pour la culture basque.
Enfin, il comprend en annexes un glossaire et des définitions, la liste des personnes rencontrées, ainsi qu'une note du Conseil départemental 64 et une note de la Drac Nouvelle-Aquitaine.

PARTIE 1

ÉTAT DES LIEUX DES DOMAINES CONSTITUTIFS DE LA CULTURE BASQUE

ANALYSES SYNTHETIQUES ET PRÉCONISATIONS

Située sur un territoire aux langues et expressions culturelles diverses et non cloisonnées, la culture basque, comme toutes les cultures, évolue au gré des postulats individuels de chaque créateur et spectateur, au contact des diversités culturelles tout autant que dans la réinterprétation de sa propre tradition. Par conséquent, il est impossible de la circonscrire d'une ligne claire, ou d'établir une séparation évidente entre la culture basque et les autres cultures du territoire.

Pour autant, la culture basque s'appuie également sur un socle spécifique, constitutif d'une culture collective, qui se caractérise notamment par l'usage de la langue basque et des particularités d'ordre esthétiques.
Ainsi définie, la culture basque couvre l'ensemble des disciplines du champ artistique et culturel, ses principales composantes (liste non exhaustive), identifiées dans ce rapport, étant les suivantes : littérature en langue basque, bertsularisme, conte en langue basque, théâtre en langue basque, manifestations rituelles, danse basque, musiques traditionnelles, musiques actuelles, chant traditionnel en langue basque, chant choral en langue basque, photographie, cinéma/audiovisuel en langue basque, et arts plastiques.

> LITTÉRATURE EN LANGUE BASQUE

> Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

- Les ouvrages édités sont systématiquement conservés à la BnF au titre du dépôt légal. De plus, il existe des fonds sur la littérature basque dans des établissements publics situés de part et d'autre de la frontière (Établissements de lecture publique, Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, Bibliothèque Azkue, Euskaltzaindia, etc.), ainsi que dans des fonds privés.
- BILKETA a recensé les fonds conservés dans nombre d'établissements en France (bibliothèques et médiathèques, bibliothèques universitaires, centres de documentation, divers fonds privés). La bibliothèque numérique de BILKETA permet au grand public de localiser les documents recensés via un moteur de recherche. Un programme de numérisation permet également la pérennisation de certains fonds. Toutefois, BILKETA ne recense pas à ce jour les fonds situés au Pays Basque sud et à l'international.
- BILKETA et les bibliothèques/médiathèques partenaires, mènent des actions concertées de valorisation de leurs fonds basques. Malgré ces actions on constate une méconnaissance généralisée de l'histoire de la littérature basque, et en particulier de la littérature du Pays Basque nord.

PRÉCONISATIONS

- **Consolider le portail BILKETA, en lui permettant notamment de poursuivre ses programmes de numérisation et d'élargir le champ des fonds repérés et répertoriés (fonds situés au Pays Basque sud en particulier).**
- **Développer des actions de valorisation portant sur la littérature basque :**
  - ✓ **en s'appuyant sur le réseau BILKETA ;**
  - ✓ **en mobilisant les acteurs travaillant dans l'enseignement, l'EAC, les NAP, etc.**

> Transmettre aux jeunes générations

- Transmission par imprégnation : la transmission familiale en matière de lecture d'ouvrages est inquiétante quelle que soit la langue. En basque cette situation est exacerbée par le fait que la plupart des parents ne sont pas bascophones. L'association Libreplume ainsi que certaines médiathèques organisent régulièrement des ateliers de lecture parents-enfants.
- EAC/NAP : la littérature est peu présente, et les auteurs, en particulier ceux du nord sont peu invités. En outre le niveau de langue hétérogène complexifie l'exercice.
- Enseignement artistique : il ne semble pas y avoir d'offre.
- Enseignement scolaire : l'enseignement de la littérature basque n'étant pas mentionné dans les programmes, il est laissé à l'initiative des enseignants.

- Enseignement supérieur : le cursus « études basques » fait la part belle à la littérature classique en particulier. A noter que la majorité des enseignants du second degré est issue de ce cursus, et que c'est apparemment le cas de peu d'enseignants du premier degré.
- Fonctions supports : si les enseignants du second degré semblent bénéficier de connaissances en matière de littérature basque, c'est beaucoup moins le cas des enseignants du premier degré qui par conséquent ne sont pas particulièrement sensibilisés à l'enseigner, d'autant plus qu'ils sont confrontés au niveau de langue hétérogène des élèves. Enfin il existe peu de matériel pédagogique s'y rapportant en dehors du manuel qu'Ikas prépare pour le second degré.

PRÉCONISATIONS

- **Transmission par imprégnation : sensibiliser les parents à la nécessité de faire des lectures d'ouvrages.**
- **EAC/NAP : afin de développer l'EAC voire les NAP portant sur la littérature basque, structurer un réseau d'intervenants.**
- **Enseignement artistique : étudier l'opportunité de développer une offre d'enseignement artistique, type club de lecture et d'écriture.**
- **Enseignement scolaire : afin de former les lecteurs et les écrivains de demain, encourager l'enseignement de la littérature basque dans les filières bilingues et immersives (création d'un référentiel, etc.).**
- **Fonctions supports : former tout particulièrement les enseignants du premier degré à la littérature basque et aux méthodes pédagogiques spécifiques tenant compte des niveaux de langue des élèves, et produire les supports pédagogiques en lien.**

> Accompagner les dynamiques de pratique et de création

- Parmi les 400 auteurs répertoriés sur l'ensemble du Pays Basque par la Fédération d'écrivains basques Euskal Idazleen Elkartea (EIE), il y en a une trentaine au nord.
- Ils sont tous amateurs, la situation de l'économie du livre ne leur permettant pas d'en vivre *(cf. partie « Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics »).*
- La population des auteurs du Pays Basque nord est vieillissante.
- L'ICB a mis en place plusieurs dispositifs pour encourager la création : la bourse Gazteluma en partenariat avec Elkar destinée aux jeunes écrivains, et la résidence d'écrivains organisée avec le CPIE littoral basque.

PRÉCONISATIONS

Afin de continuer à encourager la création littéraire, en particulier chez les jeunes écrivains :

- **maintenir la bourse Gazteluma ;**
- **promouvoir la littérature et les auteurs basques dans les médias *(cf. partie « Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics ») ;***
- **développer la transmission et la formation en matière de littérature basque *(cf. partie « Transmettre aux jeunes générations ») ;***
- **développer les résidences de création ;**

- **étudier l'opportunité de création d'un collectif des écrivains du Pays Basque nord en lien avec EIE.**

> Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics

- Economie du livre : au Pays Basque nord la chaîne du livre est constituée, tous les maillons sont présents (auteurs, éditeurs, diffuseurs-distributeurs, libraires, lectorat). Toutefois, le manque d'auteurs et de lecteurs fait que l'édition en langue basque n'est pas rentable et peut manquer de qualité. Afin d'y remédier, l'Office public de la langue basque (OPLB) propose des aides à l'édition d'ouvrage et à leur commercialisation. En outre, la production du sud peut venir compléter l'offre du nord, grâce au distributeur Elkar qui est implanté de part et d'autre de la frontière. Enfin, il existe des sites spécialisés dédiés à la littérature basque (cf. le site *www.armiarma.eus*) qui tiennent compte de la production du nord.
- Lieux de diffusion : la littérature basque compte deux salons spécialisés : Durango et Sare. Chaque année Maiatz et Libreplume organisent des rencontres littéraires. En outre BILKETA et les médiathèques proposent des animations autour de la littérature basque.
- Lecture publique : en 2011, une enquête réalisée par la BDPA dans le réseau de lecture publique avait identifié que les bibliothèques étaient relativement bien dotées, et pointait des besoins en termes de gestion de fonds, valorisation et formation des agents. Afin de répondre à ces besoins, la BDPA en partenariat avec l'OPLB, la Drac, l'ICB et Ikas ont défini un programme spécifique « langue et culture basques dans le réseau de lecture publique ». En 2014, un travail d'actualisation du programme a été réalisé afin notamment d'intégrer un nouveau partenaire : le réseau BILKETA.
- Rayonnement : faute de financements, peu de livres sont traduits, et la littérature basque est donc méconnue hors du Pays Basque et parmi la population non bascophone du territoire. Elle est par conséquent peu présente dans les grands salons internationaux.
- Promotion - Légitimation culturelle : peu évoquée dans les médias, la littérature basque est peu connue y compris parmi les populations bascophones. Comparée à la danse ou au chant, elle occupe une place moindre dans l'imaginaire collectif.

PRÉCONISATIONS

- **Economie du livre : consolider la chaîne du livre :**
  - ✓ **en maintenant le dispositif d'aide à l'édition d'ouvrage et à la commercialisation proposé par l'OPLB dans le cadre de son appel à projet des opérateurs privés ;**
  - ✓ **en encourageant l'avènement de jeunes écrivains *(cf. partie « Transmettre aux jeunes générations », et partie « Accompagner les dynamiques de pratique et de création »*) ;**
  - ✓ **en développant le lectorat *(cf. partie « Transmettre aux jeunes générations », et préconisations « Promotion – Légitimation culturelle » ci-dessous).***
- **Lieux de diffusion :**
  - ✓ **consolider le Salon du livre de Sare ;**
  - ✓ **continuer d'assurer la présence des éditeurs du nord au Salon de Durango ;**

- ✓ **conforter la travail des associations œuvrant dans la diffusion et la valorisation de la littérature basque ;**
- ✓ **trouver de nouveaux canaux de diffusion faisant la part belle aux croisements interdisciplinaires.**

- **<u>Lecture publique</u> : réactualiser le programme « langue et culture basques dans le réseau de lecture publique ».**
- **<u>Rayonnement</u> :**
  - ✓ **encourager la traduction de certaines œuvres pour les diffuser dans les cercles non bascophones et à l'international ;**
  - ✓ **étudier les possibilités de partenariats avec Eusko Jaurlaritza pour être présent dans les salons internationaux.**
- **<u>Promotion - Légitimation culturelle</u> :**
  - ✓ **faire connaître les sites spécialisés du sud (*www.armiarma.eus*) au public du nord ;**
  - ✓ **développer des partenariats avec les médias.**

> BERTSULARISME

> Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

- Euskal Herriko bertsozaleen elkartea a mis en place un programme de collecte pris en main par les diverses associations locales. Ainsi au Pays Basque nord, Bertsularien Lagunak enregistre les joutes organisées sur son territoire grâce à des bénévoles et Euskal Irratiak. Bertsozaleen elkartea bénéficie d'une structure d'archivage, Xenpelar, qui conserve, classe et valorise la mémoire du bertsularisme. Via son site internet, elle met à disposition de tous, les biographies des grands improvisateurs, des airs de bertsu, l'inventaire des enregistrements, l'agenda, etc. Cette structure est peu connue au Pays Basque nord.
- Les archives départementales conservent également des archives sonores et audiovisuelles ayant trait au bertsu, traitées par l'ICB, qui a par ailleurs collecté des témoignages dans le cadre du programme Eleketa.

PRÉCONISATIONS

- **Conforter Bertsularien Lagunak dans sa mission de collecte.**
- **Faire connaître Xenpelar en Pays Basque nord, en étudiant notamment l'opportunité d'un partenariat avec BILKETA.**

> Transmettre aux jeunes générations

La transmission familiale du bertsu a disparu au Pays Basque nord. Pourtant, cette discipline connaît un renouveau grâce à une transmission organisée par Bertsularien Lagunak autour de l'EAC et en particulier de l'enseignement artistique.

- EAC/NAP : 1 700 élèves issus des trois filières ont bénéficié en 2016 d'EAC/NAP portant sur le bertsu. Il semble que dans ses méthodes pédagogiques, Bertsularien Lagunak ait réussi à s'adapter à l'hétérogénéité des niveaux de langue des élèves. Bertsularien Lagunak est un opérateur labellisé par le Département et l'Inspection Académique.
- Enseignement artistique : 36 écoles de bertsu couvrant la quasi-totalité du territoire (hors Amikuze) regroupent 250 apprenants. Ces écoles sont implantées proches des ikastola. L'apprentissage est émaillé de participations à différents championnats, Xilaba et le Championnat du Pays Basque constituant le point culminant du parcours. Toutefois, les écoles de bertsu veillent à maintenir un lien avec les municipalités afin de participer à la vie culturelle locale. Ces écoles sont financées par le Département et l'OPLB.
- Fonctions supports : les 5 enseignants-animateurs salariés de Bertsularien Lagunak sont formés par Bertsozaleen elkartea. Face au nombre croissant de pratiquants, les ressources humaines ne peuvent se développer sans augmentation des ressources financières associées. En outre, les enseignants-animateurs de Bertsularien Lagunak

témoignent de la nécessité d'adapter les supports pédagogiques aux élèves du Pays Basque nord et aux trois filières d'enseignement.

PRÉCONISATIONS

- **Accompagner Bertsularien Lagunak pour lui permettre de répondre au déficit constaté en matière de ressources (humaines et financières) face à la demande croissante en matière d'EAC, NAP, et d'enseignement artistique.**
- **Accompagner Bertsularien Lagunak dans la production de matériel pédagogique adapté.**

> Accompagner les dynamiques de pratique et de création

4 typologies de pratiques ont été dégagées :

- La pratique participative : lors de rassemblements festifs, des passionnés ou des pratiquants improvisent spontanément et créent un moment de convivialité.
- La pratique populaire : des associations locales font appel à des improvisateurs pour les faire chanter à l'occasion de repas de bertsu, de quêtes de carnaval, de fêtes de village, etc. Il s'agit de moments ludiques et conviviaux, réunissant un public restreint et local. C'est le terreau de l'art.
- Les championnats : organisé tous les deux ans, Xilaba, le championnat des bertsulari du Pays Basque nord, compte une vingtaine d'improvisateurs dont la grande majorité sort des écoles de bertsu. Les meilleurs sont qualifiés pour participer au championnat du Pays Basque organisé tous les quatre ans. Très médiatisés, les championnats contribuent fortement à la popularisation du bertsularisme.
- Les nouvelles formes de pratiques : le bertsu investit de nouveaux formats et domaines, faisant la part belle aux croisements artistiques : visites d'expositions, bertsu et musique, bertsu et théâtre, spectacles pour enfants, etc.

Au Pays Basque nord, la pratique du bertsu qui avait quasiment disparu connaît un renouveau tant du point de vue du nombre de pratiquants que du point de vue du public, en témoigne le succès populaire de Xilaba. Ainsi, le bertsu commence à réinvestir ses formes de pratiques populaires et on voit sporadiquement réapparaître la pratique participative. Néanmoins, le public mobilisé par les joutes ne reflète pas la dynamique observée autour de Xilaba. Les bertsulari participant aux championnats sont issus des écoles de bertsu, chevilles ouvrières du renouveau du bertsularisme. Les huit finalistes du championnat du Pays Basque (dont deux viennent du nord), constituent l'élite du bertsularisme contemporain et sont des professionnels du bertsu. Ils réinventent la discipline tout en chantant tout au long de l'année avec les bertsulari amateurs à l'occasion d'évènements de la pratique populaire. Les bertsulari chantent indifféremment de part et d'autre de la frontière.

PRÉCONISATIONS

Poursuivre le développement de la pratique populaire en favorisant l'enracinement territorial des écoles de bertsu, et en confortant leur collaboration avec les communes afin de réinscrire le bertsu dans la vie culturelle locale.

> Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics

- Lieux de diffusion : la plupart des évènements en lien avec le bertsularisme ont lieu dans des lieux publics : salles communales, places, etc. À l'occasion des championnats, le bertsularisme intègre aussi les grandes salles. En effet, la finale de Xilaba réunit environ 2 000 personnes et la finale du Championnat du Pays Basque 13 000 personnes. Au nord, la plupart de ces évènements, Xilaba compris, sont organisés par Bertsularien Lagunak, qui s'appuie sur son réseau de bénévoles et sur les associations locales, et bénéficie pour se faire d'une aide de l'ICB. Les évènements à caractère plus populaire sont organisés par les associations locales.
- Industries culturelles : pour sa promotion et sa diffusion, le bertsularisme s'appuie sur les différentes formes d'industries culturelles :
  - ✓ L'entreprise Lanku a été créée par Bersozaleen elkartea afin d'organiser les ressources matérielles et humaines à l'échelle du Pays Basque. Elle diffuse des spectacles, des conférences, édite des livres, CD et DVD, fait office de manager pour les bertsulari, etc.
  - ✓ Plusieurs documentaires cinématographiques ont été produits, et diffusés également au Pays Basque nord.
  - ✓ Les médias bascophones (Euskal Irratiak, EiTB) diffusent des émissions consacrées au bertsu et retransmettent en direct les phases finales des championnats.
- Rayonnement : Bertsozaleen elkartea mène régulièrement des projets afin de croiser le bertsu avec les formes de chants improvisés présents à l'international.
- Promotion - Légitimation culturelle : le bertsu fait partie des piliers de la culture basque dans l'imaginaire collectif. Grâce aux médias, il bénéficie d'une promotion parmi le public bascophone, mais reste assez peu connu des cercles non bascophones.

PRÉCONISATIONS

- **Conforter Bertsularien Lagunak dans ses missions d'organisateur d'évènements majeurs portant sur le bertsu.**
- **Poursuivre le développement des publics : en développant l'EAC autour du bertsu *(cf. partie « Transmettre aux jeunes générations »)*, en mettant en œuvre des actions de divulgation auprès du grand public bascophone, et en continuant à s'appuyer sur les médias.**
- **Faire connaître au Pays basque nord les prestations proposées par Lanku.**
- **Mieux faire connaître le bertsularisme auprès des populations non bascophones.**

> CONTE EN LANGUE BASQUE

> Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

La collecte de contes en Pays Basque, entamée dès le XIXe siècle, est aujourd'hui poursuivie par des associations telles que Lauburu. Les conteurs archivent également leurs propres textes, et de nombreux travaux de recherches ont été réalisés sur cette thématique. Certaines de ces données sont accessibles pour les initiés sur des sites internet spécialisés, mais aucun programme/outil de valorisation n'existe pour le grand public.

PRÉCONISATIONS

- **Poursuivre la collecte raisonnée des créations contemporaines.**
- **Réunir l'ensemble de la mémoire collectée.**
- **Créer des outils/programmes de valorisation destinés au grand public et aux acteurs en charge de l'éducation et de la transmission culturelle.**

> Transmettre aux jeunes générations

- Transmission par imprégnation : elle n'existe plus en matière de contes. Même les conteurs les plus âgés y sont venus par le théâtre.
- EAC/NAP : la demande est grande, en particulier pour les contes traitant de la mythologie basque. Mais les conteurs sont peu nombreux. En outre, les intervenants sont confrontés au niveau de langue hétérogène des élèves.
- Enseignement artistique : aucune offre n'existe.
- Fonctions supports : malgré la demande, le nombre de conteurs est limité, et certains d'entre eux regrettent le fait qu'il n'y ait pas de lieu de formation de conteurs.

PRÉCONISATIONS

- **Etudier la possibilité de créer un programme de formation des conteurs pour développer le nombre d'intervenants.**
- **Développer une offre de formation à destination des enseignants.**
- **Développer l'offre d'EAC, en tenant compte notamment du niveau de langue des élèves.**
- **Etudier la possibilité de développer une offre d'enseignement artistique en matière de conte.**

> Accompagner les dynamiques de pratique et de création

- Le répertoire du conte s'appuie en premier lieu sur les récits traditionnels basques et du monde, et fait la part belle à la création. Une attention toute particulière est portée

à la langue, les conteurs prenant soin de l'enrichir, notamment par l'usage d'onomatopées.

- Le nombre de conteurs travaillant en langue basque n'est pas connu précisément, il semble toutefois que ces derniers soient très peu nombreux.
- Le conte peut être soutenu par les institutions publiques dans le cadre du spectacle vivant : par le Département et la Région sous réserve qu'il s'agisse de compagnies professionnelles, et par l'ICB au titre des aides à la création.

PRÉCONISATIONS

Réaliser un état des lieux plus approfondi sur la pratique et la création en matière de conte en langue basque, afin d'identifier les pistes de développement de cette activité, autres que la création d'un programme de formation des conteurs *(cf. partie « Transmettre aux jeunes générations »)*.

> Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics

- Lieux de diffusion : le conte est diffusé dans des lieux de petite taille. Si certains festivals programment le conte en langue basque, il existe peu d'opportunité de diffusion.
- Industries culturelles :
  - ✓ Les recueils de contes sont publiés par les éditeurs locaux.
  - ✓ Autrefois les contes étaient diffusés à la radio, mais cette offre n'existe plus.
- Rayonnement : le manque de pratiquants et le manque de considération du conte, rendent son rayonnement limité. Le conteur Koldo Amestoy s'est forgé une dimension internationale en traduisant ses contes.
- Promotion : l'art du conte, et en particulier la création contemporaine, manque de reconnaissance. L'image du conte considéré comme exclusivement destiné aux enfants nuit au renouvellement de la discipline : peu de pratiquants et peu de possibilités de diffusion.

PRÉCONISATIONS

- **Réhabiliter l'image du conte et notamment de la création contemporaine, en s'appuyant notamment sur les médias.**
- **Travailler au développement et à la structuration d'un réseau de diffusion pour le conte en langue basque.**

> THÉÂTRE EN LANGUE BASQUE

> Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

Il n'y a pas de programme pérenne de conservation et de valorisation des fonds :

- L'ICB conserve les archives de l'association Euskal Antzerki Taldeen Biltzarra comprenant une soixantaine d'œuvres, des photographies, articles de presse, vidéos, affiches et programmes. Le fonds essentiellement vidéo et photographique détenu par Eujenio Arozena d'Oiartzun complète ces archives. Le centre pédagogique Ikas détient des textes de théâtre destinés au jeune public. La société Aldudarrak Bideo possède un certain nombre de captations vidéos de pièces. La majeure partie des fonds reste à numériser, à l'exception du fond en possession d'Eujenio Arozena.
- La fondation Mintzola (consacrée à l'oralité), et l'association Euskal Herriko Antzerkizaleen Elkartea viennent d'entamer une réflexion dans l'objectif de documenter le théâtre en langue basque à l'échelle de l'ensemble du Pays Basque.
- Il existe très peu d'actions spécifiques de valorisation des fonds hormis une exposition de celui d'Eujenio Arozena organisée par l'ICB au cinéma le Vauban à Saint-Jean-Pied-de-Port en 2007.

PRÉCONISATIONS

- **Mettre en place un programme de collecte raisonné des créations et pratiques contemporaines.**
- **Afin de conserver et centraliser l'ensemble des fonds (textes, photos, vidéos, affiches, programmes, etc.), mettre en place un programme de numérisation concerté avec les institutions compétentes notamment, et les acteurs présents des deux côtés de la frontière.**
- **Valoriser ce patrimoine auprès des publics scolaires et du tout public.**

> Transmettre aux jeunes générations

- Transmission par imprégnation : le théâtre de village et le théâtre populaire continuent de se transmettre lors de créations de spectacles avec des personnes ressources ou des professionnels. Aujourd'hui, on constate qu'une partie significative des acteurs de ces troupes amateurs ou professionnelles a aussi appris le théâtre à l'école, notamment via l'option théâtre en langue basque au Lycée de Navarre, récemment supprimée.
- EAC/NAP : une partie des élèves scolarisés en langue basque accède à des temps d'initiation au théâtre basque entre la maternelle et le lycée :
  - ✓ Actions de sensibilisation des élèves du primaire par l'accès à des spectacles jeune public en euskara programmés par les opérateurs culturels du territoire. Ils proposent un accompagnement des élèves en amont et en aval des spectacles

visionnés via la mise en œuvre d'ateliers et de rencontres avec les artistes. Les programmations de ces opérateurs s'appuient sur une offre de compagnies professionnelles, or l'offre de théâtre professionnel en langue basque reste limité, par conséquent l'offre d'EAC portant sur le théâtre en langue basque l'est également.

- ✓ Ateliers de théâtre pour des élèves de primaire (8-11 ans) assurés par un intervenant théâtre aujourd'hui spécialisé dans le théâtre en milieu scolaire (F. Cousteau). Il anime notamment des rencontres autour du théâtre entre écoles (association Euskal Haziak, réseau d'écoles bilingues de l'enseignement catholique).
- ✓ Activités de théâtre adaptées aux projets pédagogiques spécifiques de certains établissements (interventions des Chimères, Petit théâtre de pain PTDP, Rouge Elea).

- Enseignement artistique : l'offre extrascolaire d'enseignement artistique du théâtre en euskara est aujourd'hui inexistante :
  - ✓ Récente suppression de l'option « théâtre basque » au lycée de Navarre.
  - ✓ Abandon des ateliers-week-ends proposés par le Théâtre des Chimères (Txomin Héguy) des années auparavant. Faute d'inscriptions, cette initiative a été abandonnée.
  - ✓ Aucun cursus de formation au sein du Conservatoire Maurice Ravel, lequel réfléchit toutefois à cette initiative.
- Fonctions supports : KIMU, programme d'accompagnement au développement d'une offre en langue basque destinée au jeune public lancé par l'ICB, est la seule initiative permettant à des artistes basques de suivre des cycles courts de formation et de participer à des festivals reconnus à l'échelle européenne. Une tentative de formation d'enseignants du primaire via la rencontre avec des comédiens du Théâtre des Chimères a été organisées par l'Agglomération Sud Pays Basque avec un relatif succès.

PRÉCONISATIONS

- **EAC/NAP : développer la présence du théâtre en langue basque en milieu scolaire :**
  - ✓ **en structurant et en développant le travail de médiation entre les publics et les spectacles proposés par les opérateurs culturels du territoire ;**
  - ✓ **en intensifiant la présence des artistes dans les écoles via des résidences.**
- **Enseignement artistique et scolaire :**
  - ✓ **Inscrire une option théâtre en langue basque dans les cursus de plusieurs établissements.**
  - ✓ **Structurer une offre d'enseignement artistique couvrant les différents bassins de vie, adossé aux établissements dispensant un enseignement en langue basque, et pouvant notamment s'appuyer sur les compagnies existantes.**
  - ✓ **Encourager le Conservatoire Maurice Ravel à proposer une offre de théâtre en langue basque dans son projet d'établissement.**
- **Fonctions supports :**
  - ✓ **Mettre en place des cycles de formation à destination des enseignants en matière d'enseignement de théâtre basque afin de proposer une offre adaptée aux différents niveaux de langue.**

- ✓ **Consolider les programmes d'accompagnement de type KIMU à destination des artistes, des acteurs culturels (programmateurs, médiateurs), des professionnels de l'enfance.**

> Accompagner les dynamiques de pratique et de création

On peut distinguer trois formes de théâtre de salle :

- Le « Théâtre de village » préparé par les villageois pour les villageois, à l'occasion de festivités (religieuses, calendaires, fêtes de village) à Armendarits, Banca, Macaye, Irissary, etc.
- Le « Théâtre populaire » qui réunit des acteurs de différents villages avec la volonté de présenter leurs œuvres à travers le territoire. Les troupes en activité à ce jour sont : Ama-bi, 5'Inahalak, Iduzkilore, et Mari Bi Sos pour une moyenne de 10 à 15 représentations par pièce, essentiellement en Pays Basque nord. Ces troupes ont le souci d'enrichir le répertoire théâtral et de faire vivre la langue basque. Des metteurs en scène professionnels, ou des personnes ressources encadrent les comédien(ne)s amateur(e)s. Les textes peuvent être issus du répertoire du théâtre basque ou peuvent faire l'objet de créations. Concernant le modèle économique, les institutions publiques ont délégué à l'CB la mission de soutien aux pratiques amateurs. Au-delà des aides de l'ICB, les communes voire les intercommunalités peuvent fournir une aide en industrie (mise à disposition de salle essentiellement) et quelques aides financières. Enfin, la rentabilité du théâtre populaire repose essentiellement sur la billetterie.
- Le « Théâtre professionnel », qui regroupe des acteurs professionnels autour de créations théâtrales en langue basque.
  - ✓ Coopération transfrontalière : il n'existe pas en Pays Basque nord de compagnie de théâtre professionnelle travaillant uniquement en langue basque, le marché et le vivier de comédiens étant trop réduits. Des projets ponctuels ont été développés grâce à des coopérations entre compagnies du nord et du sud du Pays Basque (PTDP, Artedrama, Dejabu). La qualité des productions et un réseau efficace de programmateurs sur tout le Pays Basque ont consacré la réussite et l'efficacité de cette démarche unique dans le secteur. Par ailleurs, l'engagement de comédiens issus des deux côtés de la Bidassoa a constitué une autre méthode de production de spectacles en langue basque (Théâtre des Chimères, Théâtre du Rivage, Rouge Elea). Le dispositif transfrontalier Zubi réunissant huit partenaires soutient les productions légères (1 ou 2 comédiens maximum) de la jeune création par un appui financier et administratif. Les coproductions et résidences transfrontalières initiées conjointement entre l'ICB et la Ville de Saint-Sébastien avec la convention « Donostia Iparralde » ont inspiré le dispositif « Mugalariak » de Donostia 2016, aujourd'hui abandonné.
  - ✓ Ecriture de textes : les textes mis en scène peuvent être des adaptations d'auteurs basques et d'ailleurs ou des commandes à des auteurs contemporains du Pays Basque.
  - ✓ Théâtre jeune public : la montée en puissance de la création à destination de l'enfance et de l'adolescence répond à une forte demande des établissements scolaires dont les effectifs en enseignement immersif et bilingue augmentent. Le nombre de compagnies (Elirale, Kiribil, Chimères, Hecho en Casa, Rouge Elea) et la

qualité des œuvres proposées sont en progression, un marché émerge sur le Pays Basque nord.

- ✓ Economie : l'économie du théâtre en langue basque est fragile, l'ICB étant son principal financeur. Le département peut intervenir en numéraire. Le montage des productions se complète par des accueils en résidence non rémunérés. Le fonds Aquitaine-Euskadi peut compléter l'enveloppe comme avec le dispositif « Mugalariak ». La Scène Nationale du Sud-Aquitain n'intervient plus dans les coproductions en théâtre basque. Les deux principaux coproducteurs financiers pour le jeune public sont l'Agglomération Sud Pays Basque et l'ICB, De plus, des opérateurs du territoire (HAMEKA, Scène de Pays Baxe Nafarroa, Biarritz Culture, Communauté de communes Soule-Xiberoa) assurent des accueils en résidence.

PRÉCONISATIONS

- **Mettre en place des prix et des résidences d'écriture pour renouveler la création dramaturgique.**
- **Etudier la possibilité de mettre à disposition des troupes professionnelles et amateurs du territoire une assistance technique mutualisée.**
- **Afin d'inciter les jeunes à pratiquer le théâtre en langue basque, créer des manifestations populaires et conviviales dédiées au théâtre dans des villages différents chaque année.**
- **Afin d'encourager le développement du théâtre populaire, définir leurs besoins, en vue de proposer une aide adaptée (type formation, appels à projets, prêt de matériel, dispositif d'aide financière, résidences adaptées, etc.)**
- **Organiser la coproduction du théâtre en langue basque au niveau du territoire en réunissant régulièrement les opérateurs du Pays Basque nord. Faire de même au niveau transfrontalier.**
- **Elargir aux pratiques amateurs les dispositifs de droit commun associés à des outils spécifiques et ponctuels comme les subventions de l'ICB.**
- **Organiser des rencontres régulières entre professionnels (compagnies, programmateurs, institutions) du nord et du sud du Pays Basque autour de thématiques bien identifiées.**

> Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics

- Lieux de diffusion :
  - ✓ Pour le théâtre professionnel : Scène Nationale de Bayonne, Salle Quintaou d'Anglet, Salle Larreko de Saint-Pée-sur-Nivelle, HAMEKA - Fabrique de création des arts de la rue et du théâtre basque, salles de l'Agglomération Sud Pays Basque, Salle Lutxiborda Communauté de communes Garazi Baigorri, et Maule Baitha sont les principaux lieux de diffusion. Les programmateurs les plus volontaristes sont les deux Scènes de Pays Errobi et Baxe Nafarroa. Elles programment du théâtre basque parmi la quinzaine de dates que compte leur saison avec le soutien de l'ICB formalisé par une convention pluriannuelle d'aide à la diffusion. Le réseau Ibilki piloté depuis 4 ans par l'ICB rassemble dix programmateurs : CC Garazi Baigorri, Errobi et Hasparren ; communes de Saint-Pée-sur-Nivelle, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Mauléon et Bidart ; associations Biarritz Culture et Eihartzea. Ces derniers

bénéficient d'un soutien financier, d'un accompagnement administratif (contrats) et d'un relais en terme de communication (programme, affiche, relations médias).
  - ✓ Pour le théâtre populaire : certains projets peuvent bénéficier de lieux de diffusion dédiés (exemple : HAMEKA, Larreko, Lutxiborda), mais la plupart sont diffusés par des associations œuvrant dans le secteur de la langue basque.
  - ✓ Le théâtre de village est diffusé dans le village, dans les salles polyvalentes communales aménagées pour l'occasion.
- Industries culturelles : les industries culturelles sont peu associées au théâtre basque. En matière d'édition, des journaux comme Herria et Egan, les éditions Elkar, le Service Antzerki du Gouvernement basque ou la Kutxa ont publié des pièces de Piarres Larzabal, T. de Monzon, Daniel Landart, Antton Luku, Xabier Mendiguren, Pantzo Hirigaray ou Mattin Hirigoyen. Certaines pièces ont été filmées par la société Aldudarrak Bideo. Des extraits de pièces sont disponibles sur les sites internet de compagnies.
- Rayonnement : peu de rayonnement du théâtre basque auprès des publics non bascophones sur le territoire et hors territoire, soit les pièces ne sont pas sous-titrées faute de volonté des compagnies, soit la diffusion de leur version française est privilégiée. La constitution d'un véritable réseau hexagonal manque également.
- Promotion - Légitimation culturelle : le théâtre basque touche un public bascophone averti très friand de ces spectacles. Pour autant il ne fait pas fait l'objet d'une reconnaissance auprès du grand public à la différence de la danse ou du bertsu. Il est peu évoqué dans les médias.

PRÉCONISATIONS

- **Lieux de diffusion :**
  - ✓ **Encourager la constitution de circuits de diffusion pour le théâtre professionnel en langue basque sur l'ensemble du territoire Pays Basque et/ou Euskadi, en croisant notamment les dispositifs Ibilki, Zubi et/ou Sarea – Réseau des Théâtres basques d'Euskadi.**
  - ✓ **Etudier l'opportunité d'un programme de soutien à la diffusion du théâtre populaire, en lien avec les aides déjà attribuées par l'ICB.**
- **Industries culturelles : concevoir une plateforme numérique relative à la promotion du théâtre en langue basque (programmes, photos, vidéos, éditions de pièces) à l'échelle du territoire, imaginée en complémentarité avec les outils déjà existants.**
- **Rayonnement :**
  - ✓ **Diffuser le théâtre basque auprès des publics non bascophones en mettant en place une aide à la traduction d'œuvres et au sur-titrage.**
  - ✓ **Diffuser le théâtre basque dans les réseaux hexagonaux (Théâtres nationaux, Scènes nationales, festivals reconnus) en mettant en place une aide à l'export.**
- **Promotion - Légitimation culturelle :**
  - ✓ **Mettre en place des partenariats avec les médias afin d'augmenter la visibilité du théâtre basque auprès du grand public.**
  - ✓ **Mettre en place des moyens d'accompagnement, de création et d'intervention relatifs au théâtre basque notamment auprès des jeunes via les dispositifs d'EAC *(cf. partie « Transmettre aux jeunes générations »)*.**

> MANIFESTATIONS RITUELLES

> Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

- Il n'y a pas de collecte systématique dans ce domaine et les fonds sont disséminés dans plusieurs endroits : les villages et/ou associations organisatrices de ces manifestations détiennent divers documents ou matériels liés aux représentations (livrets, photographies, supports audiovisuels, costumes, etc.). S'agissant de la pastorale, BILKETA a recensé et collecté de nombreux fonds. L'association Sü Azia en Soule détient de nombreux fonds écrits, audiovisuels et photographiques de pastorales ou autres manifestations rituelles. Le programme Eleketa permet également de recueillir des témoignages d'acteurs de ces manifestations. De même, des captations sont réalisées autour de ces événements, notamment par Aldudarrak Bideo.
- En matière de valorisation, une mise à disposition des fonds recensés par BILKETA sur le thème de la pastorale a été réalisée via une exposition virtuelle. Autour de cette exposition, des rencontres d'auteurs de pastorales, des mini-représentations, etc. ont été organisées par BILKETA, l'ICB et la BDPA.

PRÉCONISATIONS
Engager une politique globale de collecte, traitement et valorisation des fonds liés aux différentes manifestations rituelles, en développant les partenariats (institutions, associations, personnes-ressources, etc.), à l'instar des programmes BILKETA ou Eleketa.

> Transmettre aux jeunes générations

- Pour les manifestations rituelles la transmission est essentiellement assurée par la transmission par imprégnation.
- L'EAC et les NAP peuvent permettre de transmettre les connaissances générales relatives aux manifestations rituelles. Pourtant il existe aujourd'hui très peu d'offre. Toutefois, certains parcours EAC ont été proposés par la Fédération de danse IDB sur les thèmes de la pastorale et des mascarades en lien avec l'exposition multimédia « SOKA » produite par l'ICB. Un module d'exploitation pédagogique a en outre été créé dans le cadre d'un partenariat entre Canopé, Ikas, l'ICB et IDB.
- L'enseignement artistique autour des manifestations rituelles à proprement parlé n'a pas lieu d'être.

PRÉCONISATIONS
Structurer une offre EAC/NAP autours des manifestations rituelles, favorisant le lien intergénérationnel (maisons de retraite par ex.).

> Accompagner les dynamiques de pratique et de création

- De nombreuses manifestations rituelles existent en Pays Basque mais les plus récurrentes sont à ce jour les pastorales, mascarades, carnavals, charivaris, « toberak », cavalcades, Fête-Dieu, et les événements organisés à Noël autour du personnage légendaire Olentzero.
- Elles ont un point commun : elles sont interdisciplinaires, avec la présence de la danse, du théâtre, du chant, de la musique, et de temps en temps du bertsularisme ; et elles sont participatives, les habitants du village y prenant part, chacun s'appuyant sur son savoir-faire sur le plan artistique ou organisationnel.
- Elles requièrent connaissances et compétences préalables (mise en scène, costumes, personnes-ressources-experts de ces manifestations rituelles, danse, musique, etc.).

Ces manifestations sont impulsées par des habitants du village, et s'appuient toujours sur un groupe de danse ou une association culturelle du village. Elles renforcent la cohésion sociale et connaissent un regain de vitalité qui peut s'expliquer par un besoin de repère culturel et de vivre ensemble. Elles sont surtout présentes en milieu rural mais sont aussi pratiquées en milieu périurbain voire urbain. Ainsi il y a eu deux cavalcades en 2016 à Macaye et Sare, des pastorales sont organisées en Soule mais également ces deux dernières années à Bayonne (Gerezien Denbora et Katalina de Erauso), de même les libertimenduak sont organisés chaque année à Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais et Bayonne.

PRÉCONISATIONS
Soutenir l'organisation de ces manifestations rituelles.

> Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics

- Ces manifestations rituelles sont essentiellement organisées et diffusées à l'échelle d'un village et d'une communauté de communes.
- Certaines, comme les carnavals, qui sont organisés dans la plupart des villes et villages, rassemblent uniquement le public du village. En revanche, d'autres manifestations rituelles attirent des spectateurs de l'ensemble du territoire, venant parfois de l'autre côté de la frontière : 6000 personnes sur deux représentations pour les pastorales, en moyenne 10 représentations annuelles réunissant environ 2 000 personnes pour les mascarades, 2 500 personnes sur deux représentations pour la cavalcade de Macaye. Dans tous les cas, ces manifestations attirent un public nombreux de diverses générations.
- Ces manifestations font souvent l'objet d'édition : production de livrets bilingues/trilingues (basque, français, espagnol), photographies et vidéos.

PRÉCONISATIONS
Soutenir financièrement la diffusion de ces manifestations rituelles (représentations, communication, édition, captations diverses, etc.).

> DANSE BASQUE

> Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

Il n'existe aucune action de collecte et de valorisation pérenne :

- La collecte est non systématique, non organisée. Elle se fait soit dans le cadre de projets disciplinaires plus larges (ex. : Eleketa, sous maîtrise d'ouvrage du CD64), soit via des captations ponctuelles (ex. : Aldudarrak Bideo), soit via des initiatives personnelles isolées.
- Le traitement et la valorisation sont ponctuels : via l'exposition « SOKA » créée et diffusée par l'ICB depuis 2015 ; réflexion en cours des Archives Départementales pour permettre la diffusion des témoignages (difficultés juridiques).
- IDB et l'association Herri Soinu travaillent depuis peu à la mutualisation de leurs données afin de recréer du lien entre la danse et la musique à danser.

Il existe un enjeu fort dans ce domaine : dans un contexte où la danse basque tend à perdre son sens et sa fonction sociale, une ressource patrimoniale riche et accessible doit permettre de pouvoir se documenter pour nourrir les travaux de recherche (ex. : se réapproprier un répertoire, enrichir des démarches de création), et ainsi participer à la dynamique de pérennisation de la danse basque.

PRÉCONISATIONS

- **Structurer un programme d'envergure permettant l'identification des fonds existants, la collecte de nouveaux témoignages et de tout document d'intérêt (vidéos, documents écrits, etc.), la centralisation de ces données, tout en se focalisant sur le sens des pratiques de danse.**
- **Garantir l'accessibilité des fonds au grand public, aux publics spécifiques et notamment aux acteurs en charge de la transmission de la danse.**
- **Animer un programme multi-partenarial entre les instances en responsabilité (IDB, ICB, BILKETA, CD64).**

> Transmettre aux jeunes générations

- Transmission par imprégnation : possible et naturelle pour la danse participative seulement du fait de la simplicité technique et du caractère social de sa pratique (regain sur la côte notamment).
- EAC/NAP : offre existante, labellisée et de qualité (plusieurs modules d'EAC proposés par IDB, valorisation pédagogique de l'exposition « SOKA », etc.). Cependant, la capacité d'IDB à suivre les établissements scolaires pour mener les projets reste limitée du fait des faibles moyens humains. Une journée annuelle est organisée en partenariat pour sensibiliser les enseignants à la danse basque.

- Enseignement artistique :
  - ✓ Réseau d'écoles de danse important et plutôt dynamique, fédérées pour la plupart au sein d'IDB (2 300 jeunes suivent des cours hebdomadaires dans une quarantaine d'écoles de danse) avec des tendances bien connues :
    - majorité de filles, abandon sur la période du collège pouvant s'expliquer par une concurrence avec d'autres loisirs perçus comme plus attractifs, contrairement à la pratique de la danse basque qui tend à perdre sa fonction sociale, d'où l'importance des « sorties » ou de la création de qualité pour dynamiser le groupe et fidéliser l'envie des jeunes ;
    - manque de moyens techniques et humains : lieux de répétition non équipés, moniteurs bénévoles non qualifiés, épuisement des encadrants, etc.
  - ✓ Un projet structurant de mise en œuvre de « cycles d'enseignement artistique » via la formation des moniteurs est en cours de déploiement par IDB : formation des moniteurs, passerelles créées pour les jeunes les plus motivés en collège vers des enseignements complémentaires, etc. Ce programme est encore trop jeune pour être évalué à l'échelle du territoire (mise en œuvre progressive en Labourd et Basse-Navarre ; non activé en Soule car les cycles doivent encore être adaptés au répertoire souletin). De plus, les moyens d'IDB pour sa mise en œuvre sont trop limités.
  - ✓ Les écoles de danse étant majoritairement implantées à l'échelle de la commune, le réseau est plutôt déconnecté des établissements d'enseignement artistique organisés à l'échelle des pôles territoriaux. IDB envisage toutefois des passerelles sur la période du collège. Des cours sont en place au Conservatoire pour la période du lycée.
- Enseignement scolaire : Master class proposée au Lycée de Soule.
- Fonctions supports : le nouveau projet d'IDB pour organiser les fonctions supports est en cours de développement et se heurte à un manque de moyens, notamment pour rémunérer les formateurs (rappel : en l'absence de DE danse basque, IDB a conçu un programme de formation des moniteurs *[cf. « Enseignement artistique » ci-dessus]* et propose une aide financière pour rémunérer un moniteur si besoin).

PRÉCONISATIONS

Structurer le réseau tout en garantissant l'ancrage socio-culturel territorial en :

- **redonnant du sens à l'enseignement de la danse, en reliant cette dernière à son histoire et sa fonction sociale, en encourageant les créations contemporaines et en replaçant la langue basque au cœur de la transmission ;**
- **parachevant la définition et la mise en place des cycles pour la formation des encadrants sur tout le territoire ;**
- **dotant les écoles de danse de moyens humains et techniques adéquats (rémunérer les encadrants, mieux équiper les salles de répétition) ;**
- **développant par bassin de vie les passerelles avec le secteur de l'enseignement des instruments de musique traditionnels ;**
- **analysant les modèles des écoles de danse pour les consolider et les redynamiser ;**
- **dotant la fédération IDB des moyens financiers et humains nécessaires pour mettre en place son projet et plus particulièrement les points précédents, ainsi que pour développer l'offre en matière d'EAC ;**

- **mettant en place un système de suivi quantitatif et qualitatif des écoles de danse du territoire en y intégrant des indicateurs de type « genre », « âge », « bascophone » pour les apprenants ; « qualifications », « parcours », « bascophone », « statut » pour les encadrants ; « type et nombre de représentations » pour les groupes, etc.**

> Accompagner les dynamiques de pratique et de création

5 catégories de pratiques repérées :

- Pratique de la danse participative (ex. : mutxiko) plutôt dynamique.
- Représentations des groupes de village reprenant le répertoire chorégraphique des différentes provinces basques lors de fêtes ou d'évènements : plutôt en déclin avec un répertoire qui tend à s'appauvrir.
- Renouvellement des pratiques de manifestations rituelles (cavalcades, mascarades, libertimendua, etc.) en Basse-Navarre et Labourd, très présentes en Soule.
- Création amateur très dynamique et de bonne qualité, souvent interdisciplinaire et encadrée par des professionnels (ex. : Maritzuli, Zarena zarelako, Bilaka, Beritza, etc.).
- Quelques compagnies professionnelles qui puisent dans l'esthétique de la danse basque (ex. : Elirale).

La cellule « groupe de village » reste le maillon indispensable pour maintenir la pratique de la danse basque, qu'il s'agisse de représentation lors d'événement festifs, de manifestations rituelles et de création amateur (vecteur de vivre-ensemble, garantit la continuité de l'apprentissage).

PRÉCONISATIONS

- **Mettre en place un plan de revitalisation des groupes de danse sur leur territoire.**
- **Poursuivre la dynamique de la danse participative, vecteur de lien social et souvent de contact avec l'euskara pour les non bascophones.**
- **Optimiser l'accompagnement des pratiques de création amateur en dotant les groupes des moyens adaptés (moyens techniques et financiers, encadrement artistique, aide à l'ingénierie).**
- **Poursuivre l'accompagnement des compagnies professionnelles (aide à la création et compétences générales en administration notamment).**
- **Mettre en place un système de suivi quantitatif et qualitatif des différentes pratiques.**

> Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics

- Diffusion des groupes de danse à l'échelle locale et très majoritairement dans les lieux publics.
- Dynamisme disparate en fonction des zones géographiques, sorties en Pays Basque sud peu nombreuses.
- Pour la création amateur, les circuits officiels des salles sont peu accessibles (représentations en extérieur ou aménagement de salles polyvalentes), alors que le

public est nombreux, d'où le partenariat d'IDB avec HAMEKA pour programmer plusieurs spectacles annuels.

- Rayonnement limité en raison de la qualité ou d'une image désuète.

PRÉCONISATIONS

- **Faciliter la diffusion des créations amateurs sur le territoire notamment via le renforcement de la mise en réseau avec les circuits officiels.**
- **Inciter les programmateurs à diffuser des spectacles amateurs de qualité ou de compagnies professionnelles.**
- **Poursuivre le soutien aux compagnies professionnelles.**
- **Favoriser le rayonnement des créations hors du territoire afin d'actualiser l'image de la danse basque.**

> MUSIQUES TRADITIONNELLES

> Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

- Aucun programme public de collecte des musiques traditionnelles : démarches individuelles ou partiellement traité au sein de programmes plus larges (ex. : Eleketa sous maîtrise d'ouvrage du CD64).
- Existence de recueils, de méthodes spécialisées et d'une discographie importante concernant le txistu et la gaita en particulier.
- Ressources patrimoniales collectées et accessibles au Pays Basque sud : musée Soinuenea à Oiartzun et Centre d'archives musicales Eresbil à Errenteria.

PRÉCONISATIONS

- **Structuration d'un programme de collecte et de valorisation des musiques traditionnelles locales pour garantir la connaissance du répertoire et sa transmission.**
- **Développer la logique transfrontalière en articulation/complémentarité avec l'existant en Pays Basque sud.**

> Transmettre aux jeunes générations

- Transmission par imprégnation : la transmission orale traditionnelle a laissé place à une transmission mixte orale/écrite, même si quelques îlots de transmission orale persistent lorsque la pratique sociale de la musique est forte.
- EAC/NAP : offre en musiques traditionnelles peu abondante (manque d'intervenants, quid de la qualification pédagogique des musiciens, quid de la rémunération).
- Enseignement artistique : offre existante et attractive présente dans trois types de structures : les écoles de musique intercommunales conventionnées via le Schéma départemental des enseignements artistiques, les écoles de musique non conventionnées, les cours de musique informels.
  Pas d'éléments d'état des lieux concernant les écoles de musique non conventionnées.
  Les principaux instruments de musique traditionnelle sont proposés dans les écoles de musique conventionnées avec des effectifs importants sur trikitixa et moins sur le txistu, alors que d'autres (txirula ou gaita) sont plutôt enseignés via les cours de musique informels.
  Forte demande des parents pour le développement des cours en langue basque, parfois proposés (Iparralai, Musikas), mais limités par manque d'enseignants bascophones.
  Rupture entre l'apprentissage et la pratique due à la modification des modes de transmission et d'apprentissage de la musique et de la danse qui ne se font plus sur un même lieu et de manière complémentaire (musique dans les écoles de musique et danse dans les groupes de danse), ce qui implique une perte de sens.

- Fonctions supports :
  - ✓ Le diplôme d'études musicales (DEM) ou la « médaille d'or musiques traditionnelles » délivrés par le Conservatoire Maurice Ravel permettent de présenter le diplôme d'État (DE) « Musiques traditionnelles » délivré par le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse de Bordeaux par exemple. Sous certaines conditions, une Validation des Acquis de l'Expérience et/ou un diplôme d'enseignement peuvent permettre la validation de certains modules du DE. Peu de titulaires du DE « Musiques traditionnelles » sur le territoire.
  - ✓ Manque de supports pédagogiques adaptés (les passerelles avec les pratiques de danse sont ressenties comme étant une piste à explorer).

PRÉCONISATIONS

- **EAC/NAP : structurer une offre d'EAC en musiques traditionnelles en accompagnant les musiciens pour élaborer une activité adaptée et rémunératrice (via la formation à la pédagogie notamment).**
- **Enseignement artistique :**
  - ✓ **Consolider les cours de musique non formels, dans le respect de leurs choix pédagogiques (par exemple autour d'une transmission orale liée à une pratique sociale forte).**
  - ✓ **Pour remédier à la rupture entre l'apprentissage et la pratique, et redonner du sens aux enseignements dans les écoles de musique :**
    - **développer et structurer une offre en langue basque en optimisant et améliorant la lisibilité de l'offre existante et en repérant les enseignants souhaitant se former à l'enseignement en langue basque ;**
    - **créer des supports pédagogiques adaptés pour l'enseignement des musiques traditionnelles en écoles de musique (supports bilingues contextualisant l'histoire et le rôle des musiques traditionnelles, lien avec les pratiques de danses locales) ;**
    - **structurer un financement public incitatif pour l'enseignement des instruments de musique traditionnelle, le développement des cours en langue basque ;**
    - **développer les passerelles avec la pratique lors d'évènements culturels (ex. : représentations de danse) en lien avec les acteurs de proximité territoriale ;**
    - **mettre en place un système de suivi quantitatif et qualitatif des structures d'enseignement des musiques traditionnelles.**

> Accompagner les dynamiques de pratique et de création

4 types de pratiques ont été repérées :

- Les animations lors d'évènements festifs : les musiciens ne manquent pas pour animer les fêtes, parmi eux les txaranga, ensemble pluri-instrumental. On constate toutefois une tendance aux harmonisations simplifiées et une perte de vitesse de la dynamique des txaranga.
- Les pratiques en lien avec la danse : les airs accompagnant les danses basques constituent le répertoire naturel des musiques traditionnelles. On constate toutefois

que les groupes de danse font de moins en moins appel aux musiciens pour les accompagner dans les spectacles. Ce phénomène est en partie lié à un enseignement de ces deux pratiques artistiques sur des lieux différents *(cf. partie « Transmettre aux jeunes générations »)*.

- Les pratiques lors d'événement rituels : les événements rituels s'appuient tous sur un accompagnement musical, le renouveau de ces pratiques concoure à la dynamisation de la musique traditionnelle.
- Les créations : les musiciens sont de plus en plus sollicités pour participer à des créations pluridisciplinaires. Ces spectacles sont l'occasion de réinvention et de création pour la musique traditionnelle.

Tous types de pratiques confondues, la musique traditionnelle compte une mixité amateurs/professionnels avec une majorité d'amateurs. Différents musiciens témoignent d'un manque d'équipements type « fabrique » facilitant l'accompagnement technique et la création. Enfin, la perte de vitesse du mouvement des txaranga et l'absence de musiciens dans les spectacles de danse peut laisser présager une désertion de la musique traditionnelle sur son terreau naturel. Cet élément est probablement à mettre en lien avec la rupture entre l'apprentissage et la pratique que constatent les écoles de musique *(cf. partie « Transmettre aux jeunes générations »)*.

PRÉCONISATIONS

- **Créer des passerelles entre la pratique et l'enseignement lors des évènements festifs.**
- **Relancer la dynamique autour des txaranga.**
- **Encourager les liens entre les musiciens et les danseurs.**
- **Soutenir la création amateur en développant des logiques d'interventions adaptées (respect de la double activité des musiciens notamment) : appel à projet, aide à la création, mise en réseau, mise à disposition d'équipement technique (salle de répétition, studio d'enregistrement, matériel de sonorisation si besoin, etc.).**
- **Développer l'enseignement de la danse traditionnelle au sein des structures d'enseignement artistique présents sur le territoire.**

> Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics

- Diffusion principalement dans l'espace public lors de manifestations culturelles, limitée au Pays Basque.
- Les créations interdisciplinaires investissent les salles équipées, parfois au-delà du territoire et précisément pour ceux qui mêlent plusieurs styles musicaux.
- Malgré un manque de rentabilité le secteur des industries culturelles valorise les musiques traditionnelles (éditions de supports CD ou DVD par Elkar, Agorila, ZTK, labels indépendants et autoproduction, mais également Aldudarrak Bideo spécialisé dans la captation des manifestations rituelles).
- Le rôle des radios associatives basques est central en matière de diffusion et de promotion des musiques traditionnelles.
- Les réseaux sociaux et plateformes musicales en ligne sont investis (ex. : diffusion de clip-teaser).

- Les différentes actions de diffusion des musiques traditionnelles sont mises en place sans stratégie et dans une logique de réseau limité. La puissance publique n'intervient que très ponctuellement.
- Les musiques traditionnelles sont ancrées dans l'imaginaire collectif.

PRÉCONISATIONS

- **Structurer un plan d'accompagnement public de la diffusion des musiques traditionnelles reposant sur le développement de la pratique amateur (mise en réseau de l'existant, aides financières, techniques – prêt de salles de répétition, accompagnement des industries culturelles, studio ou matériel – ou en ingénierie – tourner un teaser, promotion, etc.).**
- **Créer des espaces de diffusion dédiés à la musique traditionnelle lors des grands évènements culturels et festifs (Festival EHZ, fêtes de Bayonne, Herri Urrats, etc.) et dans les programmes des radios locales.**

> MUSIQUES ACTUELLES

> Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

Au-delà de la Sacem qui conserve la mémoire des créations déclarées par les artistes, aucune action de collecte n'existe à ce jour, les musiques actuelles reposant essentiellement sur des créations. Celles-ci sont conservées par chacun des artistes et/ou groupes sous des formes qui leur sont propres, ou par les maisons d'édition qui éditent les CD.

PRÉCONISATIONS
Engager une réflexion globale et concertée pour collecter, traiter et valoriser les archives sur les musiques actuelles.

> Transmettre aux jeunes générations

- Transmission par imprégnation : la transmission se fait naturellement par imprégnation à l'adolescence au moment de la formation des premiers groupes de musique mais elle s'appuie sur des connaissances acquises au préalable (maîtrise d'un instrument de musique).
- EAC/NAP : l'offre est très réduite. Excepté certaines associations comme Moï Moï et Haurrock qui ont structuré une offre en la matière, le reste se résume à des initiatives personnelles émanant de musiciens ou d'enseignants. En outre les musiciens sont majoritairement des amateurs qui manquent de disponibilité pour intervenir de manière régulière dans le cadre de parcours très structurés.
- Enseignement artistique : l'enseignement en musique actuelle se répartit entre associations, écoles de musique locales et le Conservatoire Maurice Ravel :
  - ✓ le Conservatoire Maurice Ravel propose de nombreux enseignements mais les répertoires abordés portent rarement sur la musique actuelle basque ;
  - ✓ les associations et les écoles de musique locales restent le cadre de formation le plus fréquent : guitare, basse, batterie, voix notamment (ex. : école de musique de Garazi-Baigorri avec un enseignement de txaranga, rock et jazz).
- Fonctions supports :
  - ✓ Pas de formation des formateurs portant sur les musiques actuelles basque.
  - ✓ Pas de matériel pédagogique spécifique.

PRÉCONISATIONS
- **Structurer l'offre en matière d'EAC/NAP.**
- **Développer l'enseignement artistique des musiques actuelles en langue basque tant dans les associations que dans les écoles de musique ou Conservatoire Maurice Ravel.**

- **Mettre en place des modules de formations pour les formateurs et les enseignants portant sur les musiques actuelles basques.**
- **Créer le matériel pédagogique en lien.**

> Accompagner les dynamiques de pratique et de création

- Outre les groupes de bals qui sont très nombreux, on peut dénombrer une trentaine de groupes plus ou moins actifs. Parmi ces groupes, si la plupart font leurs propres créations, certains reprennent des chansons traditionnelles pour les réadapter à leur genre musical. D'autres créations ex nihilo sont adaptées à la musique acoustique pour faciliter leur diffusion dans des lieux plus confidentiels.
- Ce secteur est essentiellement porté par des musiciens amateurs, l'activité artistique des groupes n'étant pas suffisante pour vivre de son art.
- Il semblerait qu'il y ait une dynamique de création moindre chez les 18-25 ans dont les causes mériteraient d'être identifiées.
- Les lieux de création sont parfois des salles équipées (ex. : l'Atabal à Biarritz pour des répétitions et spectacles). Le fait de partager des lieux de répétition et de spectacle facilite la connaissance inter-groupes et les échanges de pratiques. Plus couramment, les musiciens recourent à des locaux de particuliers (garages, local appartenant à l'un des musiciens du groupe). Globalement, il y a très peu d'équipements dédiés à la création en musiques actuelles.

PRÉCONISATIONS

- **Faire un état des lieux précis portant sur les musiques actuelles basque, les dynamiques de création, l'industrie discographique, etc.**
- **Accompagner la création artistique des groupes de musiques actuelles en soutenant les lieux de création type « fabrique » et studios d'enregistrement.**

> Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics

- <u>Lieux de diffusion</u> :
  - ✓ La musique actuelle basque est diffusée avant tout dans des réseaux associatifs, type gaztetxe (maisons de jeunes), fêtes de village, bars. Ces lieux sont de très bons tremplins pour les groupes de musique. Les groupes, souvent très sollicités, se doivent de proposer un cachet accessible aux comités des fêtes et aux gaztetxe. Parallèlement, il semblerait que l'on puisse améliorer la qualité d'accueil des groupes.
  - ✓ Le festival EHZ constitue une vitrine notamment pour la musique actuelle basque. Cette dernière tient également une bonne place dans la programmation d'autres festivals tels que Usopop, Baleapop, etc.
  - ✓ Ces dernière années les musiques actuelles basques investissent également peu à peu les réseaux dédiés : Atabal, théâtres, salles de spectacles.
- <u>Industries culturelles</u> :
  - ✓ Il existe en Pays Basque plusieurs maisons d'édition : Ipar Orratza, ZTK, Agorila, Anorack records, Amanita Records, Lanetik Egina, Moï Moï. Les labels

indépendants des années 1990 sont moins nombreux aujourd'hui à cause de la crise du disque et des téléchargements de musique sur Internet.

- ✓ Quelques tentatives de financement privé type mécénat ou financement participatif existent mais restent limitées. Les dispositifs publics de financement ou de soutien technique semblent insuffisants.
- ✓ Aussi, il y a de plus en plus d'autoproductions discographiques et les groupes développent leur propre compétence interne et réseau. Par conséquent, ils ressentent un manque de soutien à la fois technique, humain et financier pour parvenir à produire des supports leur facilitant l'accès aux réseaux de diffusion.
- ✓ Enfin, les radios associatives et les réseaux sociaux jouent un rôle important dans la valorisation des musiques actuelles.

- Rayonnement :
  - ✓ Certains groupes accèdent au Pays Basque sud assez régulièrement suite à la bonne diffusion de leur CD ou au soutien de radios. Quelques déplacements occasionnels peuvent avoir lieu en France ou à l'étranger en fonction des réseaux des groupes (Bretagne, Bordeaux, Barcelone, Argentine, Chili, Los Angeles). Le public est pourtant souvent identifié dans les pays étrangers mais les groupes n'ont pas de réseau pour faciliter leurs déplacements.
  - ✓ En outre, la catégorisation « basque » est souvent problématique : les groupes de musiques actuelles voient leurs productions classées en « chant basque/musique basque » au lieu d'être intégrées dans les genres musicaux universels (rock, blues, folk, rap, etc.).

PRÉCONISATIONS

- **Sensibiliser les réseaux associatifs pour améliorer les conditions d'accueil (techniques et financières) des groupes de musique actuelle basque.**
- **Encourager l'intégration des musiques actuelles basque dans la programmation des festivals et réseaux de diffusion dédiés.**
- **Renforcer et développer les industries culturelles en faveur des musiques actuelles.**
- **Soutenir les artistes dans la production d'outils de promotion et de diffusion.**
- **Proposer aux artistes un accompagnement technique les aidant à obtenir des financements et/ou à accéder aux réseaux de diffusion.**
- **Structurer des réseaux de diffusion en France et à l'international pour faciliter le rayonnement de la musique actuelle basque.**

> CHANT TRADITIONNEL EN LANGUE BASQUE

> Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

- En matière de collecte des fonds existent mais sont disséminés et aucun travail concerté et pérenne n'est fait quant à leur traitement.
  Des fonds existent au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, au centre d'archives des compositeurs basques Eresbil à Errenteria, le MuCEM (ex MNATP – Musée national des arts et traditions populaires) compte 17 enquêtes orales menées en Pays Basque entre 1947 et 1983. En outre, certains fonds collectés via des programmes comme Eleketa (CD64/ICB) contiennent parfois des chants traditionnels basques. De même, les radios associatives basques, la presse écrite (Herria) et Aldudarrak Bideo collectent des chants lors d'émissions, d'événements culturels ou rituels (pastorales, cavalcades, etc.). Certaines chansons anciennes ont été collectées à l'occasion de l'exposition Kantuketan produite par l'ICB. Les associations comme Sü Azia en Soule et Ostikenea à Saint-Pée-sur-Nivelle ont fait un important travail de collecte de fonds sonores dans lesquels le chant basque est largement présent.
- Il n'y a aucun programme raisonné et pérenne en matière de valorisation, bien que des initiatives existent :
  - ✓ L'ICB a développé dans les années 2000 un important travail de valorisation du chant basque au travers de son programme Kantuketan qui s'est décliné en plusieurs actions : exposition itinérante, ateliers de formation pour chanteurs, production d'un CD-Rom pour les scolaires, résidences d'artistes avec des chanteurs du monde entier, etc. À ce jour, l'exposition a été rassemblée dans deux bornes interactives quadrilingues qui regroupent près de 150 chants et musiques à écouter, des archives et des témoignages de chanteurs. Les médiathèques et associations l'accueillent encore.
  - ✓ Par ailleurs, des structures comme le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, le centre d'archive basque de la musique Eresbil, ou le Département des Pyrénées-Atlantiques avec son programme Eleketa, mettent les fonds collectés à disposition du public.

PRÉCONISATIONS

- **Structurer un programme pérenne portant sur la collecte, le traitement et la valorisation du chant basque (supports audiovisuels, manuscrits, photographies, articles de presse, etc.) en :**
  - ✓ **s'appuyant sur les divers fonds existants ;**
  - ✓ **assurant la collecte systématique du contemporain en matière de chant basque.**
- **Etablir une articulation/complémentarité avec l'existant en Pays Basque sud.**

> Transmettre aux jeunes générations

- Transmission par imprégnation : la transmission par imprégnation existe encore par endroit. Cette transmission peut se faire dans la sphère familiale. De même, lors de fêtes de village ou de manifestations culturelles, elle semble encore relativement présente. Des associations comme Aldudarrak travaillent intensément pour créer une dynamique de transmission autour de la création d'un spectacle. Enfin, la sensibilisation des plus jeunes se fait également via le concours bisannuel de chants Kantu txapelketa.
- EAC/NAP – Enseignement scolaire :
  - ✓ La transmission se fait essentiellement par le biais des établissements scolaires : de nombreux enseignants du primaire utilisent les chants basques comme support d'enseignement de la langue et pour préparer les spectacles de fin d'année. Toutefois, il est à noter que les chants enseignés dans les écoles ne sont pas toujours adaptés à l'âge des enfants.
  - ✓ Le circuit des NAP et de l'EAC est délaissé compte tenu du faible nombre d'heures dédiées à ces activités et au faible niveau de rémunération des intervenants. Les rares interventions sont portées par quelques chanteurs via des initiatives personnelles.
- Enseignement artistique : il n'y a actuellement aucune offre d'enseignement artistique structurée sur le territoire, hormis certaines associations qui contribuent à la réflexion sur la formation au chant traditionnel, à l'instar d'Iparralai à Saint-Jean-Pied-de-Port ou encore de Kantu txapelketa. Le Conservatoire Maurice Ravel ne dispense pas de cours de chant basque.
- Fonctions supports : la formation des formateurs est inexistante et il existe très peu de ressources pédagogiques.

PRÉCONISATIONS

- **Transmission par imprégnation : encourager les initiatives associatives créant des dynamiques de transmission à l'occasion de l'organisation d'un évènement.**
- **EAC/NAP : structurer une offre globale en matière d'EAC/NAP pour le chant basque.**
- **Enseignement artistique :**
  - ✓ **Structurer une offre en matière d'enseignement artistique, couvrant l'ensemble des bassins de vie.**
  - ✓ **Soutenir le Conservatoire Maurice Ravel et les associations pour proposer une offre globale d'enseignement du chant basque traditionnel.**
- **Fonctions supports :**
  - ✓ **Bâtir avec les intervenants, pour l'enseignement artistique et l'EAC/NAP, un véritable programme de formation répondant aux niveaux des élèves avec une initiation à l'histoire du chant basque.**
  - ✓ **Assurer la formation des formateurs et la production de ressources pédagogiques.**
  - ✓ **Mettre en place des modules de formation des enseignants.**

> Accompagner les dynamiques de pratique et de création

Trois catégories de pratiques pourraient résumer le chant basque traditionnel :

- Le chant participatif : l'aspect social du chant basque n'est plus à démontrer tant on peut encore trouver dans des villages ou des événements culturels et/ou familiaux des gens qui chantent spontanément le répertoire traditionnel basque. Parallèlement, de nombreuses associations mettent en place des temps de rencontres pour chanter en groupe, avec accompagnement musical, au travers d'animations comme Baionan Kantuz ou Kantuaren Eguna à Saint-Jean-de-Luz.
- Le chant dans les manifestations rituelles : le chant basque fait partie intégrante des différentes manifestations rituelles qui se déroulent en Pays Basque sur toute l'année. Certaines manifestations comme les pastorales permettent la création de nouveaux chants et le renouvellement du vivier de chanteurs amateurs confirmés, essentiellement en Soule.
- Le chant « donné à voir » (kantaldi, spectacles pluridisciplinaires, etc.) : la création de chants traditionnels passe par quelques groupes d'amateurs constitués en vue de se produire dans des fêtes de village, manifestations culturelles, etc. Les grands spectacles de chants basques, type kantaldi des années 80 se font de plus en plus rares, alors qu'il y a un goût prononcé pour le chant en Pays Basque. Ponctuellement, certains chanteurs participent à des projets pluridisciplinaires qui intègrent le chant.

Si le chant participatif connait un regain de dynamisme, cette pratique devenant un facteur d'intégration, il semblerait toutefois qu'il y ait un essoufflement des chanteurs amateurs confirmés, qui ont pendant des années renouvelé le répertoire du chant basque.
En outre, la situation est assez préoccupante : une toute petite partie du répertoire existant est chantée d'une façon populaire et des centaines de chansons ont tendance à être méconnues aujourd'hui du grand public, et des jeunes en particulier.
Enfin, le style et le timbre des chanteurs ont tendance à changer au profit d'un style plus commun, « standardisé », à l'exception de quelques zones (vallée des Aldudes, Soule), où la transmission par imprégnation permet aux jeunes de continuer à cultiver un timbre particulier.

PRÉCONISATIONS

- **Mener avec différents acteurs (chanteurs, musiciens), associations et institutions dont l'ICB, une réflexion sur la réappropriation et le renouvellement du répertoire chanté.**
- **Soutenir les projets de création en matière de chant basque.**

> Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics

- Lieux de diffusion : d'une façon générale, alors que le chant traditionnel basque fait partie des goûts spontanés du public du territoire, les possibilités de diffusion restent restreintes pour les groupes ou artistes individuels :
  - ✓ pour le chant participatif et celui lié aux manifestations rituelles, la diffusion se fait dans l'espace public ;

- ✓ pour le chant « donné à voir », les artistes se produisent essentiellement dans les réseaux associatifs : fêtes de villages ou autres événements culturels organisés par des associations locales souvent engagées dans la promotion de la langue basque ;
- ✓ peu de salles de spectacles « labellisées » accueillent des spectacles de chant basque ;
- ✓ diffusion essentiellement en Pays Basque nord avec ponctuellement quelques actions en Pays Basque sud et régions proches (déplacement de quelques groupes d'adultes à l'occasion d'événements culturels en France).

- Industries culturelles : les industries culturelles sont mobilisées pour la diffusion du chant basque.
  - ✓ Il existe des CD et vidéos édités par des maisons d'édition comme Elkar, Agorila, ZTK, des autoproductions ou des labels indépendants.
  - ✓ Concernant les médias : les radios associatives basques sont le premier vecteur de diffusion des chants basques. Aldudarrak Bideo produit des vidéos sur les concerts de chants basques.
  - ✓ Présence sur les réseaux sociaux, les sites musicaux (YouTube, Deezer, etc.). Certains groupes produisent des clips-teasers pour la promotion de leur travail de création.
- Rayonnement :
  - ✓ Malgré quelques cas isolés, le chant basque est peu connu à l'extérieur du Pays Basque.
  - ✓ Quelques échanges avec d'autres cultures de tradition chantée.
- Promotion – Légitimation culturelle : le chant traditionnel est naturellement ancré dans la vie du territoire.

PRÉCONISATIONS

- **Lieux de diffusion :**
  - ✓ **Soutenir financièrement et techniquement (mise à disposition de salles par exemple) les associations culturelles et/ou collectivités locales qui programment des spectacles de chants basques.**
  - ✓ **Renforcer les circuits de diffusion du chant basque dans les réseaux labellisés afin de toucher de nouveaux publics.**
- **Industries culturelles : soutenir les labels discographiques basques (édition de CD, vidéos, clips-teasers, etc.).**
- **Rayonnement :**
  - ✓ **Accompagner la diffusion des artistes basques à l'extérieur : recherche de partenaires financiers et techniques, outils de communication écrite et audiovisuelle, réseaux sociaux, etc.).**
  - ✓ **Soutenir des programmes d'échanges et de résidences d'artistes entre les chanteurs du Pays Basque et ceux d'ailleurs afin de se nourrir de leur savoir-faire technique et artistique et d'enrichir sa propre culture.**

> CHANT CHORAL EN LANGUE BASQUE

> Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

- En Pays Basque nord aucune collecte systématique de chants basques n'existe en dehors de démarches individuelles de choristes et de projets ponctuels (Kantuketan). De plus, aucune mise à disposition des fonds collectés n'est mise en œuvre.
- Toutefois le Conservatoire Maurice Ravel intègre des chants basques dans sa « partithèque » et beaucoup de choristes recourent aux partitions fournies par le groupe Eresoinka créé dans les années 50.
- Le centre d'archive Eresbil de Errenteria constitue le principal pôle ressource en la matière : quelques créateurs de chants y remettent leurs originaux, les choristes s'y rendent régulièrement pour y faire des recherches.

PRÉCONISATIONS

- **Mettre en place un programme global de collecte de chant choral qui inclura le traitement et les différentes formes de valorisation (pédagogique, numérique, artistique, etc.).**
- **Développer les partenariats, notamment avec le Pays Basque sud, au travers de lieux-ressources comme Eresbil qui ont un véritable savoir-faire dans ce domaine.**

> Transmettre aux jeunes générations

- EAC/NAP – Enseignement scolaire : l'offre est quasiment inexistante hormis quelques projets amorcés à l'initiative de quelques enseignants sensibilisés.
- Enseignement artistique :
  - ✓ Les chorales en langue basque composées d'enfants sont peu nombreuses en Pays Basque nord (2/3 recensés) contrairement au Pays Basque sud où une véritable dynamique existe en la matière.
  - ✓ En Pays Basque intérieur, le chant choral en basque est enseigné à l'école de musique de Garazi-Baigorri.
  - ✓ Le Conservatoire Maurice Ravel dispense des cours dédiés au chant choral (techniques de la voix et du chant) mais très peu en basque.
  - ✓ Des tentatives d'échanges existent entre chanteurs d'écoles de musique, de collèges et d'associations pour proposer des concerts communs.
- Fonctions supports :
  - ✓ La Confédération des Chœurs assure la formation, sur une semaine, à la direction de chœur (trois niveaux) ainsi qu'une formation pédagogique spécifique pour la direction de chœurs d'enfants. Le répertoire basque y est évoqué. Le contenu et la qualité de l'enseignement restent à évaluer, et globalement l'offre de la Confédération des Chœurs reste insuffisante.

- ✓ Peu de formation de formateurs et de matériel pédagogique mis à disposition des formateurs/enseignants sur le chant choral.

PRÉCONISATIONS

- **<u>EAC/NAP – Enseignement scolaire</u> : structurer une offre autour du chant choral.**
- **<u>Enseignement artistique</u> :**
  - ✓ **Renforcer l'enseignement du chant choral dans les écoles de musique.**
  - ✓ **Encourager la création de chœurs d'enfants.**
  - ✓ **Insérer le chant choral en langue basque dans les programmes du Conservatoire Maurice Ravel.**
- **<u>Fonctions supports</u> : développer la formation des formateurs et la production de ressources pédagogiques.**

> Accompagner les dynamiques de pratique et de création

- Selon une enquête réalisée en 1999 par l'ICB et Siadeco, on dénombre en Pays Basque nord environ 2 700 choristes (dont 60 % de femmes) regroupés dans 80 chorales laïques et religieuses qui associent bascophones et non bascophones. Il existe une Fédération des Chœurs au Pays Basque nord qui regroupe 22 chorales pour environ 500 chanteurs. En matière de répertoire, 69,50 % des œuvres chantées sont en langue basque.
- Le Pays Basque dans son ensemble possède aujourd'hui des chœurs d'hommes ou mixtes de très haut niveau. Le festival annuel de chant choral de Tolosa (Guipuscoa) a ainsi acquis une renommée internationale. Toutefois en Pays Basque nord, malgré une dynamique autour du chant choral portée par des choristes d'un certain âge, la tradition chantée se perd, notamment chez les jeunes, peu investis dans les chorales, celles-ci souffrant d'un manque de renouvellement du répertoire. En effet, les créations sont souvent limitées à des reprises malgré quelques interventions de musiciens (ou de chefs de chœurs du Pays Basque sud) qui viennent enrichir le répertoire des chorales. C'est pourquoi certaines chorales lancent des concours de créations d'œuvres nouvelles via des commandes musicales à des compositeurs.

PRÉCONISATIONS

Amplifier les commandes musicales à des compositeurs contemporains pour renouveler le chant choral.

> Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics

- <u>Lieux de diffusion</u> :
  - ✓ Les chorales se produisent souvent dans les églises où il y a une bonne acoustique bien que ces dernières années certains responsables cléricaux sont réticents pour accueillir des groupes. Certaines chorales (adultes notamment) se produisent très souvent (jusqu'à 40 fois/an pour certaines), essentiellement en période estivale.
  - ✓ Au niveau transfrontalier, le nombre très important de chœurs en Pays Basque sud rend difficile la diffusion pour les chœurs du nord. Des projets d'échanges

fructueux existent toutefois entre des chœurs de villes jumelées ou liées historiquement (ex. : Gernika-Garazi, car enfants réfugiés et protégés à la Citadelle pendant la guerre civile).

- ✓ Les soutiens financiers sont très limités pour les groupes du Pays Basque nord par rapport à ceux du sud.

- Industries culturelles : il existe des CD, vidéos sur le chant choral édités souvent en autoproduction ou par des maisons d'édition comme Elkar ou Agorila. Les radios associatives basques diffusent le chant choral dans leurs programmes. Enfin, les chants basques sont présents sur les réseaux sociaux, les sites musicaux (YouTube, Deezer, etc.).
- Rayonnement : les chorales du Pays Basque participent à quelques festivals en France et à l'étranger. On dénombre deux déplacements/an et par chorale hors Pays Basque pour les chœurs de la Fédération. Signalons que lors des concerts, les chants sont présentés souvent sous forme bilingue (basque-français et/ou espagnol).
- Promotion – Légitimation culturelle : la promotion des concerts de chant choral se fait par le biais du bouche à oreille et/ou par le réseau de la Fédération des Chœurs du Pays Basque. Le chant choral basque fait l'objet d'une grande renommée, notamment à l'international.

PRÉCONISATIONS

- **Soutenir la diffusion des chœurs basques à l'échelle du Pays basque et à l'extérieur, en ciblant les groupes les plus pertinents : originalité, qualité, âge des chanteurs, projets proposés, etc.**
- **Renforcer les échanges entre chœurs du Pays Basque nord et sud.**
- **Soutenir les labels discographiques basques ayant des projets autour du chant choral (édition de CD, vidéos, clips-teasers, etc.).**
- **Investir davantage les réseaux de diffusion du chant choral, en particulier les festivals dédiés à cette discipline artistique.**

> PHOTOGRAPHIE

> Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

- En dépit de sa richesse et de ses qualités artistiques, aucune démarche structurée n'est mise en œuvre pour assurer la sauvegarde du patrimoine photographique local.
- Aucun lieu de dépôt adapté à la photographie ne semble exister et/ou convenir en Pays Basque. Il est par exemple assez symptomatique que le fonds du photographe luzien Gabriel Martinez ait été confié par son auteur au Musée d'Aquitaine de Bordeaux et non à une structure locale.
- De fait, les photographes préfèrent souvent archiver eux-mêmes leurs fonds en attendant que les conditions de leur conservation par une structure adéquate puissent être réunies.

PRÉCONISATIONS

Créer une structure type « Maison de la photographie » permettant d'engager une démarche coordonnée et structurée pour sauvegarder le patrimoine photographique local, assurer le traitement documentaire des fonds et leur valorisation auprès d'un large public.

> Transmettre aux jeunes générations

- Transmission par imprégnation : l'imprégnation et les contacts intergénérationnels sont essentiels en matière de transmission de l'art photographique qui fédère de nombreux adeptes, notamment au sein de la jeune génération.
- EAC/NAP : même si les intervenants reconnaissent l'intérêt de pouvoir partager leur passion auprès des plus jeunes et l'engouement des enfants pour l'image de manière générale, ils soulignent plusieurs difficultés :
  - ✓ le manque de formation pour gérer les groupes dans le cadre des NAP ;
  - ✓ des problèmes d'organisation du temps de travail ;
  - ✓ le caractère aléatoire des demandes d'intervention ;
  - ✓ les lacunes dans la maîtrise du basque afin d'intervenir dans les filières bilingues ou immersives.
- Enseignement artistique :
  - ✓ Dans le temps extrascolaire la photographie peut être enseignée dans les clubs photos. Toutefois, peu de jeunes les fréquentent. L'École Supérieure d'art Pays Basque propose également aux adolescents un atelier photo.
  - ✓ A Biarritz, le lycée Malraux propose un BTS photographie pouvant prolonger l'option photo enseigné au Lycée public d'Orthez.

PRÉCONISATIONS

- **<u>Transmission par imprégnation</u> : créer un lieu type « Maison de la photographie » pour organiser des rencontres, des sessions de formation et d'échanges intergénérationnels entre photographes amateurs et professionnels, locaux mais aussi extérieurs au territoire.**
- **<u>EAC/NAP</u> : restructurer l'offre globale dans les parcours EAC/NAP et assurer la formation des formateurs.**
- **<u>Enseignement artistique</u> : étudier l'opportunité de développer une offre d'enseignement artistique complémentaire à l'offre de l'École Supérieure d'art Pays Basque.**

> Accompagner les dynamiques de pratique et de création

- La pratique de la photographie semble bien ancrée en Pays Basque du fait, comme ailleurs, de la démocratisation liée au numérique. Aux dires des acteurs interrogés émerge aussi de ce mouvement une jeune génération pleine de talent. Cependant, la diffusion de la pratique amateur contribue largement à faire perdre la notion de droit d'auteur, y compris par les institutions publiques, ce qui remet en cause le statut d'artiste-photographe. Ce déficit de reconnaissance inquiète et irrite les acteurs professionnels du secteur.
- En matière de création, aucune bourse ou résidence dédiée à la photographie n'existe.
- Les photographes disent également manquer de locaux, de prêt de matériel, de lieux d'expositions adéquats.
- Le croisement avec des pratiques artistiques complémentaires (danse, musique, chant, cinéma, etc.) est aujourd'hui limité à des animations autour d'expositions ou de visites guidées.

PRÉCONISATIONS

- **Valoriser le statut d'artiste-photographe, notamment en sensibilisant les institutions publiques aux problématiques de droits d'auteurs.**
- **Accompagner les projets de créations et de résidences, tant sur le plan financier que technique pour permettre à des artistes locaux de développer leur inspiration et leur art.**
- **Créer un lieu type « Maison de la photographie », proposant notamment un service de prêt de matériel, de prêt de locaux et de salle d'exposition.**
- **Développer des projets pluridisciplinaires (danse, musique, cinéma, littérature, etc.) intégrant l'univers de la photo.**

> Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics

- <u>Lieux de diffusion – Rayonnement</u> :
  - ✓ Si les photographes font preuve d'imagination pour faire connaître leur art au grand public hors des lieux habituels, il semble que les professionnels locaux aient

difficilement accès aux circuits officiels, locaux et nationaux, ceux-ci leur préférant souvent les artistes extérieurs.

- ✓ De même il existe une réelle volonté des photographes locaux pour développer des relations avec leurs homologues du sud mais ils se heurtent à la méconnaissance des réseaux.

- Promotion – Légitimation culturelle : la création locale est peu évoquée dans les médias nationaux.

PRÉCONISATIONS

- **Lieux de diffusion – Rayonnement : soutenir la diffusion des œuvres photographiques en Pays Basque et à l'extérieur en identifiant et structurant les différents réseaux.**
- **Promotion – Légitimation culturelle : aider la mise en lumière de la création locale dans les médias nationaux.**

> CINÉMA/AUDIOVISUEL EN LANGUE BASQUE

> Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

- Au Pays Basque nord il n'existe à ce jour aucune démarche structurée de sauvegarde et collecte des œuvres cinématographiques existantes, cette mission étant assurée par la Cinémathèque Basque basée à Saint-Sébastien. Elle conserve la majorité des films produits au Pays Basque ou sur le Pays Basque, dont ceux du Pays Basque nord. En complément et sur commande du Gouvernement basque et de la Députation de Guipuscoa, la structure Zinea Sortzen a débuté en 2015 un travail de collectage de films (longs-métrages, animations, documentaires) originellement en langue basque ou doublés en basque (cf. le site *www.ganbara.eus*). C'est pourquoi l'ICB est en relation avec la Cinémathèque Basque ainsi que la structure Zinea Sortzen. L'ICB est également membre de la commission « Euskarazko zinema » mise en place par le Gouvernement Basque dans le cadre du programme « Kultura Auzolanean ».
- Dans le secteur audiovisuel, tous les reportages réalisés au Pays Basque diffusés sur les chaînes publiques françaises sont collectés et visibles à l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) (ex. : le fonds Maite Barnetche). Aldudarrak Bideo capte de nombreuses représentations culturelles (théâtre, danse, musique, etc.), de même que les radios associatives ou les télévisions locales (France 3 Euskal Herri, Euskal Telebista, TVPI, etc.). À noter que le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne détient également des fonds audiovisuels. Enfin, le programme de collecte orale Eleketa (CD64/ICB) comprend à ce jour plus de 300 témoignages filmés sur différents aspects de la culture basque.
- Les différents reportages enregistrés ou filmés actuellement sont numérisés, de même que les archives de l'INA relatives au Pays Basque et le fonds Eleketa.
- Un travail de valorisation, essentiellement numérique, est réalisé par l'ICB sur la plateforme internet Mintzoak (fonds Eleketa, expositions itinérantes Itsasturiak, « SOKA », etc.). Porté par l'ICB, un cycle de projections intitulé « Chez les Basques » et diffusé dans les trois provinces du Pays Basque nord, vise à faire (re)découvrir des documentaires de réalisateurs comme Orson Wells, Maurice Champreux, Louis Delluc, etc. portant sur la vie quotidienne des habitants dès le début du cinéma. Le succès populaire de ces onze films est considérable.

PRÉCONISATIONS

- **Mettre en place un plan général de collecte-sauvegarde en Pays Basque nord, permettant notamment de réunir les fonds disséminés.**
- **Consolider les relations avec les structures, en particulier celles du Pays Basque sud, en matière de collectage.**
- **Valoriser selon différentes modalités (numérique, pédagogique, scientifique, artistique) les contenus auprès des publics (scolaires, grand public, chercheurs, artistes, publics empêchés).**

> Transmettre aux jeunes générations

- Transmission par imprégnation : la transmission s'effectue principalement autour de projets animés par des professionnels, tel que la TV participative de territoire Kanaldude.
- EAC/NAP : l'offre en matière d'EAC est réduite. De rares projets d'EAC ont été menés auprès d'élèves du collège Larzabal de Ciboure et du lycée Etxepare de Bayonne. Par ailleurs une offre de projection destinée au jeune public existe mais n'intègre pas de démarche EAC : « Zine hamabostaldia » de l'association Uda Leku, action « Zine Gabonak » coordonnée par Zineuskadi et la Cinémathèque Basque à Urrugne. Enfin, les dispositifs « Écoles au cinéma », « Collèges au cinéma », « Lycéens au cinéma » ne proposent pas de film en langue basque.
- Enseignement artistique – Enseignement supérieur : en dehors de l'école d'art de Bayonne, pas d'enseignement artistique dans ce domaine. En matière d'enseignement supérieur, le BTS audiovisuel de Bayonne-Biarritz est un outil pédagogique de pointe inscrit dans un véritable Pôle Image et Son qui propose des programmes de formation continue, notamment une formation de technicien d'exploitation du son, validée par l'Institut National de l'Audiovisuel. Plus d'un millier d'étudiants y ont déjà été formés et plus de 90 % sont aujourd'hui des professionnels de l'audiovisuel. L'École Supérieure d'art Pays Basque dispense également un diplôme inscrit dans le projet régional Aquitain de pôle d'éducation à l'image.
- Fonctions supports : quasiment pas d'intervenants identifiés, pas de supports pédagogiques recensés. Peu de formation des formateurs, hormis des actions ponctuelles de sensibilisation au cinéma basque (ex. : programme BILKETA/ICB). Master class ponctuelles organisées lors de festivals (Zinegin à Hasparren, Hendaia Film Festival).

PRÉCONISATIONS

- **Transmission par imprégnation : consolider le soutien aux projets audiovisuels associant les habitants du territoire.**
- **EAC/NAP : créer une offre structurée et couvrant l'ensemble du territoire.**
- **Enseignement artistique – Enseignement supérieur :**
  - ✓ **En matière d'enseignement artistique intégrer dans les établissements identifiés (ex. : l'École Supérieure d'art Pays Basque) un enseignement relatif au cinéma basque et élargir cette offre à l'ensemble du territoire.**
  - ✓ **En matière d'enseignement supérieur, intégrer dans les établissements identifiés (ex. : l'École Supérieure d'art Pays Basque) un enseignement relatif au cinéma basque.**
- **Fonctions supports :**
  - ✓ **Structurer un réseau d'intervenants.**
  - ✓ **Lancer un programme de valorisation pédagogique à partir du travail d'inventaire initié en Euskadi.**

> Accompagner les dynamiques de pratique et de création

- L'essentiel de la production du cinéma basque vient du Pays Basque sud sur la base d'un fonds de soutien alimenté par le Gouvernement Basque (aides à l'écriture, développement, longs-métrages, court-métrages, documentaires animation). Peu de productions de films en basque au Pays Basque nord bien que le nombre de tournages augmente. Quelques documentaires, souvent de bonne qualité.
- Aldudarrak Bideo coproduit avec des producteurs du Pays Basque sud des films ou des documentaires portés par des auteurs locaux à fort ancrage territorial (« Xora », « Dans leur jeunesse il y a du passé »). La société de production La Fidèle est l'autre structure récemment engagée dans des coproductions de longs-métrages avec des producteurs d'Euskadi. Pour le Pays Basque nord, l'agence aquitaine ECLA est le référent du secteur quant à la production.
- En matière de productions audiovisuelles, il existe quelques structures de production de documentaires comme Comédia production ou Aldudarrak Bideo qui participent à la naissance de projets de films portés par des auteurs locaux, en coproduction avec des entreprises audiovisuelles du Pays Basque sud ou d'ailleurs.

PRÉCONISATIONS
Engager à l'échelle du territoire une politique audiovisuelle et cinématographique permettant :

- **la professionnalisation des filières ;**
- **la création d'une télévision de territoire conventionnée CSA ;**
- **le renforcement de la production en langue basque ;**
- **la possibilité de mutualiser ou d'intégrer les dispositifs de soutien à la création et à la production du Gouvernement Basque et de la Nouvelle-Aquitaine (ECLA, cluster Ekein, réseaux Ibaia, EPE-APV).**

> Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics

- Lieux de diffusion : l'ensemble des salles de cinéma du territoire, les festivals (Bayonne, Biarritz, Hendaye, Hasparren) sont les principaux lieux de diffusion du cinéma basque. Grâce à la structure de distribution Gabarra Films créée conjointement par l'Atalante et l'ICB, la diffusion de la production cinématographique en langue basque est bien assurée sur l'ensemble du Pays Basque nord.
- Rayonnement : le public non bascophone bénéficie de cette offre grâce à un sous-titrage systématique proposé par Gabarra Films. Cette offre s'étend également à la Nouvelle-Aquitaine et au grand sud de la France.
- Promotion – Légitimation culturelle : la mise en place récente de Gabarra Films permet de répondre à une forte demande du public, suscite une exposition médiatique et permet de faire connaître l'existence, la qualité et la diversité d'un cinéma basque produit en grande partie en Euskadi.
- Lecture publique : la constitution des fonds s'effectue de manière empirique et les procédures juridiques en place ne sont pas facilitantes. Peu d'actions spécifiques sont organisées dans les bibliothèques-médiathèques en matière de valorisation et de

médiation relatives au cinéma et à l'audiovisuel en langue basque hormis quelques projections.

PRÉCONISATIONS

- **<u>Lieux de diffusion</u> :**
  - ✓ **Consolider Gabarra Films dans son activité de distribution du cinéma basque sur le territoire.**
  - ✓ **Encourager les échanges entre festivals des deux côtés de la frontière.**
  - ✓ **Créer et coordonner des programmes de cinéma de répertoire pour faire connaître l'histoire du cinéma basque.**
- **<u>Rayonnement</u> : consolider Gabarra Films dans son activité de distribution du cinéma basque en Nouvelle-Aquitaine et l'étendre à la France entière.**
- **<u>Promotion – Légitimation culturelle</u> :**
  - ✓ **Donner les moyens de la promotion/communication du cinéma basque sur son territoire et au niveau hexagonal.**
  - ✓ **Former des médiateurs/animateurs pour assurer la transmission des œuvres aux publics (tout public/scolaires) *(cf. partie « Transmettre aux jeunes générations »)*.**
- **<u>Lecture publique</u> :**
  - ✓ **Permettre aux usagers l'accessibilité d'une offre cinéma/audiovisuel en langue basque par une constitution systématique et raisonnée des fonds.**
  - ✓ **Mettre en place des actions de médiation autour des fonds (projection de films, rencontres).**

> ARTS PLASTIQUES

> Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

- Aucune démarche n'est mise en œuvre pour assurer la collecte et la sauvegarde du patrimoine artistique local et aucune structure dédiée n'existe.
- Néanmoins, plusieurs institutions locales détiennent des œuvres d'artistes basques.

PRÉCONISATIONS
Engager une démarche coordonnée et structurée en partenariat avec les artistes et les institutions publiques pour sauvegarder l'art contemporain local, et le valoriser auprès d'un large public.

> Transmettre aux jeunes générations

- EAC/NAP :
  - ✓ Peu de propositions d'ateliers dans les écoles afin de sensibiliser les élèves aux arts plastiques.
  - ✓ De plus, les écoles n'ont pas suffisamment d'informations sur les possibilités d'intervention en milieu scolaire ou extra-scolaire en matière d'arts plastiques et pourtant, elles sont demandeuses de telles animations.
  - ✓ Les intervenants sont peu nombreux et ne sont généralement pas formés aux arts plastiques (hormis les quelques artistes qui interviennent mais qui sont encore moins nombreux car le coût de leur intervention est élevé).
- Enseignement artistique : l'École Supérieure d'Art Pays Basque (ESAPB), naît en 2017 de la fusion des deux écoles d'art de l'agglomération, propose des ateliers théoriques et pratiques s'adressant au jeune public comme aux adultes, ceci dans plusieurs disciplines : dessin, peinture, gravure, modelage, céramique, sculpture, photographie, film d'animation, vidéo, nouvelles technologies (1 100 inscrits en moyenne par an dont 50 % d'enfants/ados).
- Enseignement supérieur : l'École Supérieure d'Art Pays Basque propose :
  - ✓ depuis 1995, deux classes préparatoires aux écoles supérieures d'art (2 classes de 17 élèves) ;
  - ✓ depuis 2010, une classe de mise à niveau en arts appliqués en partenariat avec le lycée Cantau permettant aux bacheliers n'ayant pas passé un BAC arts appliqués d'intégrer les BTS design (une classe de 20 élèves) ;
  - ✓ depuis 2008, un Diplôme National d'Art (DNA), correspondant à un cycle d'études de trois ans après le BAC. L'école propose une formation globale en arts plastiques et visuels (dessin, peinture, volume, installation, vidéo, multimédia, etc.), avec une orientation axée sur l'image en mouvement. Elle est intégrée au « Pôle image » de

Biarritz (en partenariat avec le BTS audiovisuel et le BTS photo). 3 classes de 20 élèves.

- Fonctions supports : il manque de ressources pédagogiques.

PRÉCONISATIONS

- **EAC/NAP : sensibiliser les enseignants aux arts plastiques et mettre en place des formations à destination des intervenants, en partenariat avec l'ESAPB.**
- **Fonctions supports : soutenir la création d'outils de vulgarisation de l'art contemporain pour les enfants et les jeunes.**

> Accompagner les dynamiques de pratique et de création

- Les artistes distinguent les professionnels des amateurs en arts plastiques. Les artistes amateurs ont un autre métier et naturellement, ils n'ont pas la même exigence dans le travail accompli.
- Il y a une grosse pénurie d'aides publiques dans ce secteur. Les arts plastiques sont peu reconnus dans l'attribution des subventions. D'où un autofinancement et un bénévolat importants des artistes et de leurs réseaux.
- Des résidences d'artistes et de création existent sur le territoire (ex. : Nekatoenea à Hendaye), et divers appels à projets ponctuels voient régulièrement le jour (ex. : appel à projet « résidence arts plastiques et musique » dans le cadre du festival Baleapop de Saint-Jean-de-Luz).
- Les divers éléments constitutifs de la culture basque sont sans conteste des matériaux servant de support ou de source d'inspiration à la création. L'École Supérieure d'Art Pays Basque encourage fortement l'utilisation de ces éléments.

PRÉCONISATIONS

- **Structurer l'accompagnement de la création en arts plastiques au Pays Basque.**
- **Accompagner financièrement les projets de création en arts plastiques, au travers des associations qui les mettent en place.**

> Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics

- Lieux de diffusion :
  - ✓ Globalement, la diffusion d'art contemporain reste difficile, car il y a très peu de reconnaissance locale des arts visuels dans le panorama de la culture en Pays Basque, essentiellement par les institutions publiques.
  - ✓ Il manque cruellement de lieu de diffusion spécifique (centre d'art contemporain) avec un cahier de charges très précis : direction artistique, expositions universelles, soutien aux jeunes artistes, actions de médiation.
  - ✓ Pour autant, quelques associations locales telles que le Foyer des jeunes et d'éducation populaire de Bardos ou Itzal Aktiboa, organisent depuis plusieurs années des expositions d'art contemporain.

- ✓ De même, dans le transfrontalier, des relations existent avec des musées ou des centres culturels sur des projets ponctuels mais il manque un véritable réseau transfrontalier pour les arts plastiques.
- ✓ Plus généralement, certains artistes souhaiteraient la création d'une fédération d'artistes plastiques en Pays Basque nord, à l'instar de ce qui est mis en place en Auvergne Rhône-Alpes avec MAPRAA, Maison des arts plastiques, qui fait de l'ingénierie pour les artistes et qui est un véritable centre d'information de l'art contemporain.

- Rayonnement : la diffusion fonctionne via des réseaux nationaux ou internationaux (musées, galeries, etc.), et ces derniers sont bien souvent inaccessibles.

PRÉCONISATIONS

- **Lieux de diffusion :**
  - ✓ **Créer un lieu de diffusion spécifique pour l'art contemporain en Pays Basque : expositions temporaires, formation, information, médiation, etc.**
  - ✓ **Développer les relations transfrontalières en la matière.**
- **Rayonnement : soutenir la mise en réseaux de la diffusion des arts plastiques à l'extérieur, avec en amont un important travail de vulgarisation et de communication (production d'annuaires spécifiques des artistes basques, invitation de critiques artistiques, mécénat d'entreprises, etc.).**

PARTIE 2

PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA CULTURE BASQUE

L'analyse de l'état des lieux a fait émerger des tendances communes aux principales composantes de la culture basque.

En matière de pratique et de création, on observe ainsi d'une part l'existence d'une pratique participative de la culture basque, essentiellement amateur, fort vecteur de lien social, et d'autre part, l'émergence d'une offre « donnée à voir » portée autant par des professionnels que par des amateurs. Loin de s'opposer, ces deux manières de faire de la culture s'entremêlent, rendant d'autant plus intéressante la vie culturelle du territoire. Toutefois, on constate également un appauvrissement et une standardisation des pratiques et des créations, en lien avec une méconnaissance de la culture basque et de son histoire, et le déclin de la langue basque.

S'agissant de la diffusion, on constate qu'aujourd'hui la culture basque est diffusée dans plusieurs réseaux. Le réseau associatif constitue toujours le système de diffusion naturel de la culture basque, mais ces dernières années, on voit la culture basque investir les réseaux dédiés, ce qui lui permet de toucher un public plus large. En dehors du Pays Basque la diffusion de la culture basque reste faible.

En parallèle, dans un contexte de modification des systèmes de transmission, on constate que des pans entiers de la culture basque ne bénéficient pas d'offre de transmission structurée. Lorsque l'offre existe, on détecte une perte de sens dans les processus de transmission qui ne fait pas suffisamment le lien avec l'histoire et la fonction sociale de la culture basque, cette perte de sens pouvant entraîner l'abandon des apprenants. Il apparaît également que la langue basque peine à trouver sa place dans l'offre de transmission existante.

Enfin, s'agissant de la sauvegarde de la mémoire de la culture basque, certains programmes commencent à porter leurs fruits. Toutefois, il manque un programme global et structuré de sauvegarde et de valorisation des fonds patrimoniaux portant sur tous les champs artistiques et culturels couverts par la culture basque.

Compte tenu de ces éléments, pour sauvegarder et promouvoir le capital commun que constitue la culture basque, quatre orientations stratégiques et trois orientations complémentaires regroupent l'ensemble des préconisations :

Orientation 1 : Accompagner les dynamiques de pratique et de création
Orientation 2 : Diffuser et promouvoir auprès de tous les publics
Orientation 3 : Transmettre aux jeunes générations
Orientation 4 : Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux

En parallèle, il convient également de :
Orientation 5 : Assurer le lien entre la langue et la culture basques, notamment en matière de transmission
Orientation 6 : Rechercher les complémentarités à l'échelle transfrontalière
Orientation 7 : Mettre en place une fonction observatoire

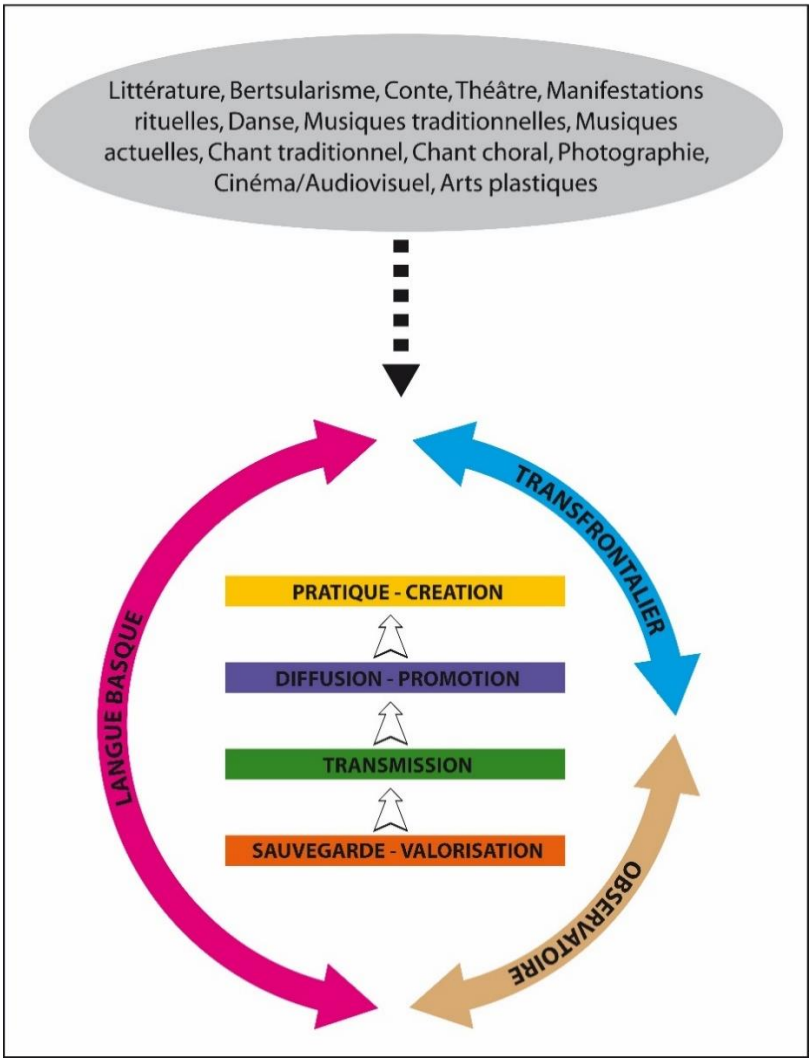

Accompagner, promouvoir, transmettre et sauvegarder la culture basque à travers la mise en œuvre de sept orientations

Orientation 1
> ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE PRATIQUE ET DE CRÉATION

> LE SPECTACLE VIVANT

Pour le bertsu, la danse, le chant, la musique, le théâtre, et les manifestations rituelles, l'état des lieux a fait apparaître les typologies de pratiques suivantes :

- **La pratique pour soi** : elle apparaît dans l'espace public, à l'occasion de fêtes ou de rendez-vous hebdomadaires (ex. : Baionan Kantuz ou mutxiko). Elle amène une personne à chanter, danser ou faire des bertsu spontanément, pour soi, au sein d'un groupe, et à participer ainsi à l'animation d'un lieu, reliant l'individu au collectif.
- **La pratique populaire** : cette pratique englobe les repas de bertsu et les bertsu poteo, l'animation musicale lors des fêtes, toutes les manifestations rituelles ou encore le théâtre de village. Elle prend corps à l'échelle du village ou dans le cadre associatif pour les milieux plus urbains. Elle se manifeste dans l'espace public, de manière plus ou moins formalisée. Ces manifestations qui s'appuient sur des pratiquants aguerris, sont souvent ouvertes à la participation de tout un chacun. Ainsi, les manifestations rituelles mobilisent le groupe de danse local et les musiciens, mais les habitants du village se joignent à eux pour se produire devant leurs pairs, révélant les capacités de chacun. Ces pratiques populaires sont de forts vecteurs de cohésion sociale, perpétuant la fonction sociale de la culture basque. Pour beaucoup de disciplines artistiques (danse basque, musique traditionnelle, bertsu, etc.), elles constituent le terreau de l'art.
- **La pratique/création amateur confirmée** : elle englobe les joutes et championnats de bertsu, les spectacles de danse, le théâtre populaire, la pratique des kantaldi, etc. Dans ce cadre, un groupe de pratiquants en général confirmé, venant de tous points du territoire, se réunit dans le but d'atteindre un certain niveau d'exigence, de faire vivre ou de réinventer une discipline artistique. Il y a de la militance culturelle dans leur action : en faisant une nouvelle proposition artistique, ces amateurs ont pour but de faire vivre la culture basque. Ils constituent en quelque sorte un « modèle » auquel s'identifier. Leurs créations alimentent les pratiques populaires et la pratique pour soi, renouvelant ainsi la tradition.
- **La pratique/création professionnelle** : la pratique professionnelle dans la culture basque est apparue récemment et tend à se développer. Il existe peu d'équipe artistique professionnelle qui relève uniquement de la culture basque : dans le théâtre ce sont des compagnies qui travaillent essentiellement en français et qui développent ponctuellement des projets en basque, tandis qu'en matière de danse on parle de compagnies de danse contemporaine qui puisent plus ou moins ponctuellement dans l'esthétique basque. Il existe également quelques groupes de musique et bertsulari qui vivent de leur art. On constate que ces équipes évoluent presque systématiquement à

l'échelle du territoire transfrontalier, en particulier lorsque la dimension linguistique occupe une place centrale dans la discipline artistique exercée.

Il existe de nombreux ponts entre ces quatre types de pratiques. Les pratiques amateurs confirmées et les pratiques populaires sont souvent accompagnées par des professionnels ou des « experts ». En outre, les amateurs confirmés et les professionnels ont souvent tiré leur attachement à la culture basque des pratiques pour soi et de la pratique populaire. Enfin, les créations de cette « élite » font l'objet d'une reprise populaire, renouvelant les répertoires de la culture basque.

Au fil de ces pratiques, on voit s'entremêler deux manières de faire de la culture, l'une consistant à créer une offre « donnée à voir » (pratiques professionnelles et pratiques amateur confirmées), la seconde développant une culture participative (pratiques populaires, pratiques pour soi), vecteur de cohésion sociale. Loin de s'opposer, ces deux manières de faire de la culture s'alimentent l'une l'autre, rendant d'autant plus riches et intéressants la vie culturelle et le quotidien du territoire.

Néanmoins, l'état des lieux a également mis en lumière un certain nombre de faiblesses pouvant remettre en cause les dynamiques de pratique et de création précitées. On assiste en effet à un appauvrissement et à une standardisation des pratiques et des créations, générées par la perte des connaissances de la culture basque et de son histoire, et par une globalisation des références culturelles. Cette perte des connaissances vient de la modification des systèmes de transmission alliée à des carences en matière de sauvegarde et de valorisation de la ressource patrimoniale.

Par ailleurs, le manque de bascophones constitue une entrave au développement de la pratique et de la création, la maîtrise de la langue étant indispensable pour les disciplines artistiques et les pratiques culturelles dont la dimension linguistique est centrale (bertsu, théâtre, chant, littérature, conte, manifestations rituelles). Si pour les pratiques professionnelles et les pratiques amateurs confirmées la recherche d'un vivier d'acteurs à l'échelle du territoire transfrontalier peut constituer une réponse, le maintien des pratiques populaires et des pratiques pour soi nécessite un vivier de bascophones suffisamment dense, dans un contexte de proximité, à l'échelle des bassins de vie du territoire.

> LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

La définition des industries culturelles et créatives varie selon les domaines que chacun choisit d'y inclure. Dans ce présent rapport elles englobent les domaines suivants : l'économie du livre, l'industrie musicale, le cinéma et l'audiovisuel, les arts plastiques, la photographie. Tous ces domaines se situent à la rencontre de la création artistique et de l'industrie, et sont souvent de forts vecteurs de diffusion culturelle. Au cours des décennies passées, on a assisté à un début de structuration d'une industrie culturelle et créative au Pays Basque nord. Faute d'éléments d'état des lieux, il est difficile d'en faire une analyse précise. En voici toutefois quelques tendances :

- En matière d'économie du livre, la chaîne du livre est constituée. On compte des éditeurs, des libraires, et un diffuseur-distributeur. On constate que les auteurs sont

vieillissants et que le lectorat reste réduit bien que l'offre du Pays Basque nord soit complétée par la production du Pays Basque sud. Les deux extrémités de la chaîne du livre basque (auteurs, lecteurs) étant affaiblies, l'économie du livre basque souffre d'un manque de rentabilité et reste donc fragile.

- L'industrie musicale compte également quelques labels, et autres infrastructures. Il semblerait qu'elle souffre de la crise de l'industrie du disque.
- Bénéficiant au sud d'une plus longue tradition, le cinéma et la production audiovisuelle en langue basque au Pays Basque nord n'en sont qu'à leurs débuts. On compte un long métrage et quelques documentaires, deux maisons de production et un dispositif de diffusion.
- Il semble qu'il y ait un vivier de créateurs sur le territoire en matière de photographie et d'arts plastiques.

Ces industries culturelles et créatives ont été créées dans une démarche militante. Ainsi, si elles tendent à se professionnaliser, le bénévolat y conserve une grande place. Cela traduit d'une part la volonté de maintenir, y compris dans les industries culturelles, la dimension participative de la culture basque, mais cela constitue également une réponse à la difficulté à trouver une rentabilité et à pouvoir se développer. En effet, l'état des lieux fait apparaître des entraves à la consolidation et au développement d'une industrie culturelle et créative en langue basque au Pays Basque nord :

- Le public potentiel et le vivier de créateurs sont réduits, conséquence d'un bassin de population restreint et du déclin de la langue basque.
- La production du Pays Basque sud peut permettre de compléter l'offre du Pays Basque nord (pour l'industrie musicale, le cinéma, le livre, etc.), de même que la production du nord pourrait étendre son marché au Pays Basque sud. Mais les réseaux ne sont pas suffisamment structurés.
- Le secteur est confronté à de profonds changements structurels liés aux évolutions du numérique et du virtuel (la crise du disque, la crise des libraires, l'avènement des médias multi-supports, etc.), si bien que son avenir est conditionné à sa capacité à s'adapter à ces changements.
- Enfin il semblerait que le secteur souffre également d'un manque de reconnaissance et d'accompagnement des institutions publiques, en particulier s'agissant des arts plastiques et de la photographie.

> > PRINCIPALES INTERVENTIONS INSTITUTIONNELLES EN VIGUEUR EN MATIÈRE DE SPECTACLE VIVANT ET D'INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

Spectacle vivant

- L'État, le Département et la Région peuvent soutenir indifféremment des projets artistiques et culturels, à condition qu'ils soient portés par des équipes professionnelles. Ils ont délégué à l'ICB le soutien aux projets amateurs.
- L'ICB finance les projets de création portés par les amateurs et les professionnels. Le double financement Département/ICB en direction des compagnies professionnelles permet un effet levier pour dynamiser la création et la diffusion en langue basque notamment. Un financement Région peut compléter les aides publiques octroyées.
- Le Département possède des dispositifs pouvant soutenir des projets amateurs ponctuels (« Fonds départemental d'initiatives culturelles » et « Manifestations traditionnelles »). Ces dispositifs, peu mobilisés, ont des budgets dédiés limités.
- L'ICB déploie des dispositifs dédiés au spectacle vivant en langue basque (appel à projets pour la création amateur, formation à la création jeune public, etc.).
- La CAPB est compétente au titre de la culture basque.

Industries culturelles et créatives

- La Région soutient les musiques actuelles, l'édition et la production phonographique, les Web TV et les télévisions locales, les arts plastiques, la photographie, la production et l'écriture cinématographique et audiovisuelle.
- Le Département soutient la production cinématographique, la photographie et les arts plastiques, mais signale que ces domaines sont peu représentés dans les dispositifs départementaux et que dans un contexte budgétaire contraint les aides sont en forte baisse (rappel loi NOTRe : le Département n'est plus compétent pour verser des aides économiques).
- L'ICB propose une aide aux labels discographiques et structure la diffusion du cinéma basque sur le territoire auprès du public et des scolaires.
- L'OPLB soutient l'économie du livre basque dans le cadre d'un appel à projets.
- La CAPB a pris la compétence culture basque.

> > PRÉCONISATIONS

Pour le spectacle vivant

- **Afin de pallier l'appauvrissement et la standardisation des pratiques, mener une réflexion avec les différents acteurs (chanteurs, musiciens, danseurs, comédiens, etc.) sur la réappropriation des savoirs, des savoir-faire, des répertoires, etc., propres à la culture basque, dans l'objectif notamment de mettre en place des séances de formation, conférence, etc., en direction des pratiquants.**
- **Soutenir les pratiques populaires afin de développer la fonction sociale de la culture basque, en prenant soin d'intervenir en réponse à une demande, et afin de laisser libre cours à l'initiative et à la vivacité des territoires.**
- **Optimiser l'accompagnement des pratiques amateurs confirmées, en dotant les équipes de moyens adaptés (moyens techniques et financiers, encadrement artistique, aide à l'ingénierie, résidences adaptées, etc.).**
- **Renforcer les dispositifs spécifiques complémentaires du droit commun permettant un effet levier sur la création et la diffusion en langue basque.**
- **Poursuivre le soutien à la création professionnelle.**
- **Faciliter l'obtention des financements transfrontaliers.**

Pour les industries culturelles et créatives

- **Expertiser le secteur des industries culturelles et créatives, afin de mieux appréhender sa situation au Pays Basque nord et d'aider à sa consolidation, en prenant en compte notamment les changements structurels que connaît le secteur à l'international.**
- **Structurer les réseaux transfrontaliers, afin de compléter l'offre du Pays Basque nord et d'ouvrir le marché du sud pour la production du nord.**

Orientation 2
> DIFFUSER ET PROMOUVOIR AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS

> LES RÉSEAUX DE DIFFUSION

Concernant la diffusion, on peut distinguer les niveaux de diffusion suivants :

- **La diffusion *in situ***, qui concerne la pratique pour soi et la pratique populaire. L'œuvre est donnée sur son lieu de création et n'a pas particulièrement vocation à être donnée au-delà. La représentation se tient dans une salle polyvalente aménagée pour l'occasion ou à même l'espace public gommant la limite entre l'espace culturel et l'espace quotidien.
- **Les réseaux associatifs** : dans le cadre de ces réseaux les représentations sont organisées par les associations locales œuvrant dans le domaine culturel ou de la langue basque, par les gaztetxe ou les Comités des fêtes. Ce réseau concerne les pratiques populaires, et surtout les pratiques amateurs confirmées. Pour ce faire, les organisateurs mobilisent l'espace public, ou peuvent bénéficier d'un prêt de salle polyvalente ou d'une salle dédiée.
- **Les réseaux dédiés** : cette catégorie comprend les salles labellisées et autres scènes spécialisées, comme l'Atabal, les salles de cinéma, le réseau des libraires, les salles d'expositions « officielles », etc. Il semblerait que les créations professionnelles de la culture basque y trouvent leur place, mais leur nombre restreint fait que les programmations restent pauvres en matière de culture basque. On assiste toutefois ces dernières années à l'intégration progressive des pratiques amateurs confirmées dans ces réseaux. En outre, les spectacles programmés concernent plus souvent le chant ou la danse, plus accessibles aux publics non bascophones. Les pièces de théâtres sont parfois diffusées avec un système de sur-titrage, de même que le cinéma basque est diffusé avec sous-titrage.
- **Les réseaux transfrontaliers** s'étendent aux territoires couverts par la langue basque. La diffusion des créations du Pays Basque nord dans ces réseaux n'est pas systématique et s'appuie soit sur les connaissances des acteurs (ex. : théâtre en langue basque), soit sur les connexions entre associations culturelles (ex. : danse basque). Globalement, et malgré des initiatives de l'ICB, ces réseaux ne sont pas structurés. Par conséquent, les artistes du nord ont du mal à trouver leur place au sud, et les artistes du sud sont peu programmés dans les réseaux dédiés du nord.
- **Les réseaux nationaux et internationaux** : quel que soit le champ artistique concerné, les acteurs auditionnés témoignent tous d'une grande difficulté à intégrer les réseaux nationaux et internationaux. En effet, peu de liens existent entre le monde culturel basque et ces réseaux. En outre, pour certaines disciplines artistiques la langue basque peut constituer une barrière.
- **Les salons et festivals** : des salons et festivals consacrés à des champs spécifiques de la culture basque sont organisés annuellement : le Salon du livre de Sare, Zinegin

consacré au cinéma basque, le festival EHZ, Usopop, Xiru, etc. Ils constituent une occasion de mettre un coup de projecteur sur la création culturelle basque, cette dernière étant moins intégrée dans les festivals locaux à caractère plus général et dans les festivals nationaux et internationaux.

Le réseau associatif constitue le système de diffusion naturel de la culture basque. Constitué dans une démarche militante autour des associations œuvrant en faveur de la langue et de la culture basque, des comités des fêtes, etc., ce réseau réunit un public d'initiés mais néanmoins nombreux. C'est dans cette même démarche de militance culturelle qu'ont été créés les festivals précités. Ces dernières années, on voit la culture basque investir les réseaux dédiés, ce qui lui permet de toucher un public plus large. Mais ces réseaux s'appuyant essentiellement sur des équipes professionnelles, l'offre de culture basque reste réduite. La programmation des œuvres d'amateurs confirmés et d'équipe professionnelles venant du Pays Basque sud, constituent des solutions possibles.

> LA PROMOTION DE LA CULTURE BASQUE AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PUBLICS

Promouvoir la culture basque consiste d'une part à communiquer en direction d'un public potentiel sur la tenue d'une représentation ou sur la sortie d'un livre. Il s'agit d'autre part de faire connaître une discipline artistique, de promouvoir son image, de l'intégrer dans l'imaginaire collectif du territoire. Pour ce faire le territoire bénéficie d'une offre de médias riche et diversifiée, en basque et en français : TV, Web TV, presse écrite, radio, Web radio.
La communication relative à une représentation, la sortie d'un film, etc., qui s'appuie également sur le bouche à oreille, semble être correctement reprise dans les médias. Pour la plupart des disciplines artistiques le public est au rendez-vous.
Au-delà de cette communication ponctuelle, certaines disciplines artistiques sont relayées par les médias locaux de manière plus pérenne : les radios sont à ce jour les principaux canaux de diffusion du chant et de la musique basque, le bertsu bénéficie d'émissions hebdomadaires et les championnats sont retransmis en direct à la radio et à la télévision. Ces disciplines artistiques occupent une place centrale dans l'imaginaire collectif de la culture basque.
D'autres champs artistiques en revanche manquent de reconnaissance de la part du grand public : la littérature basque et le cinéma basque restent globalement méconnus, de même que le théâtre en langue basque et le conte.
Enfin, il semblerait que la majorité des habitants non bascophones méconnaissent jusqu'à l'existence des disciplines dans lesquelles la langue basque occupe une place centrale (ex. : le bertsu, les manifestations rituelles, etc.).

Les disciplines artistiques dans lesquelles la langue occupe une place centrale ne sont pas accessibles pour la partie non bascophone des habitants du territoire, ni pour les publics en France et à l'international. Cela peut entraver la diffusion de la culture basque dans les réseaux dédiés, localement et sur le territoire national et international. Selon la discipline artistique concernée, plusieurs solutions ont été trouvées : la traduction ou la publication en bilingue pour la littérature, le sur-titrage au théâtre et le sous-titrage au cinéma. Si certains artistes souhaitent développer ce type d'expérience et demandent pour ce faire un accompagnement des institutions publiques, d'autre refusent de procéder à la traduction ou au sur-titrage quand il s'agit de diffuser l'œuvre localement.

> > PRINCIPALES INTERVENTIONS INSTITUTIONNELLES EN VIGUEUR EN MATIÈRE DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DE LA CULTURE BASQUE

- La Drac soutient les expressions de la culture de la création à la diffusion, et dans tous les domaines, patrimoniaux, des industries culturelles ou de la création. Pour la culture basque, elle apporte de plus son aide à l'ICB pour qu'il intervienne particulièrement sur ce terrain. Elle veille particulièrement à l'inscription de cette culture de France dans les référentiels nationaux et internationaux (BnF, UNESCO, etc.).
- La Région soutient les structures de diffusion et les festivals dans le champ du spectacle vivant, de l'art contemporain, du cinéma et de l'audiovisuel. Elle soutient également les manifestations littéraires.
- Le Département soutient les structures de diffusion ayant trait au spectacle vivant, aux arts plastiques et au cinéma. Il est également compétent en matière de lecture publique, d'archives, de patrimoine, d'éducation artistique et culturelle et d'enseignements artistiques.
- L'ICB accompagne les diffuseurs pour l'intégration de la culture basque dans les réseaux dédiés ; en créant les plateformes Ibilki et Gabarra Films, il encourage la diffusion du théâtre et du cinéma basque dans les réseaux dédiés. Il finance les festivals, la promotion et la diffusion du bertsularisme, les événements associatifs organisés autour du chant et de la danse, les salons littéraires et les expositions d'arts plastiques et de photographie. Il soutient la diffusion du spectacle vivant et des arts plastiques à un niveau transfrontalier à travers ses nombreux partenariats en Euskadi.
- La CAPB a pris la compétence culture basque.

> > PRÉCONISATIONS

- **Assurer le maintien des réseaux de diffusion associatifs qui constitue le système de diffusion « naturel » de la culture basque.**
- **Encourager une meilleure intégration de la culture basque dans les réseaux dédiés du territoire afin d'accéder à de nouveaux publics.**
- **Structurer le réseau transfrontalier afin d'élargir le périmètre de diffusion des créations du Pays Basque nord, tout en complétant l'offre locale en faisant venir des productions du Pays Basque sud.**
- **Structurer des partenariats à l'échelle nationale et internationale pour permettre la création et la diffusion de la culture basque.**
- **Soutenir les salons et les festivals locaux dans la programmation des créations en lien avec la culture basque.**
- **Proposer une aide à la traduction, au sous-titrage et au sur-titrage, pour les artistes qui le souhaitent, afin d'encourager la diffusion dans les réseaux dédiés et dans les réseaux nationaux et internationaux.**
- **Etablir des partenariats avec les médias locaux en particulier pour encourager la promotion des disciplines artistiques les moins reconnues.**
- **Encourager la promotion de la culture basque dans les médias non bascophones, afin de la faire connaître aux publics non bascophones.**
- **Bâtir une stratégie numérique de reconnaissance culturelle (Wikimédia).**

Orientation 3
> TRANSMETTRE AUX JEUNES GÉNÉRATIONS

L'état des lieux a fait apparaître la disparition progressive de la transmission par imprégnation au profit d'une transmission structurée autour de l'école et des activités extrascolaires. Ainsi, si pendant des décennies les savoirs et savoir-faire artistiques ont été transmis au moment de leur pratique, dans la cellule familiale et dans l'espace du village, l'enseignement scolaire, l'éducation artistique et culturelle, les nouvelles activités extrascolaires et l'enseignement artistique constituent aujourd'hui les principaux canaux de transmission de la culture basque aux jeunes générations. L'EAC et les NAP pourront constituer des temps de découverte d'une discipline artistique, pouvant donner envie d'aller au-delà, ou permettant de former les publics de demain, tandis que l'enseignement artistique forme à la pratique, contribuant au renouvellement des viviers de pratiquants et de créateurs.

> L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

En matière d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), les cadres de financements publics sont mobilisables et il semblerait qu'il y ait une forte demande des enseignants, mais l'offre d'intervenants fait défaut dans certains domaines. Plusieurs cas de figure ont été identifiés :

- Dans le domaine du chant, du conte, de la musique, du théâtre et de la littérature, les artistes interrogés évoquent la durée trop courte des séances, le faible niveau de rémunération, et un manque de qualifications pédagogiques.
- Les scènes territoriales labellisées proposent un accompagnement des élèves en amont et en aval des spectacles visionnés. Toutefois, leurs programmations s'appuyant sur les compagnies professionnelles, elles proposent peu de spectacles ayant trait à la culture basque. Par conséquent, leurs offres en matière d'éducation artistique à la culture basque restent réduites.
- En matière de danse basque et de bertsu, Bertsularien Lagunak et IDB ont structuré une offre d'EAC. Ils peinent toutefois à répondre à la demande par manque de moyens humains.

> L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

En matière d'enseignement artistique il apparaît que l'offre est inexistante ou peu structurée pour le théâtre, le chant traditionnel, le conte, la littérature, disparate suivant les territoires pour les musiques traditionnelles. Elle est en revanche structurée et bénéficie d'un bon maillage en ce qui concerne le bertsularisme et la danse basque.

Toutefois dans le cas du bertsularisme, il semblerait que le développement du réseau des écoles des bertsu soit entravé par un manque de moyens humains.

Dans le cas de la danse et de la musique, les personnes auditionnées témoignent d'une tendance à l'abandon en cours d'apprentissage, et on observe pour la musique traditionnelle une rupture entre l'apprentissage et la pratique populaire. L'une des causes évoquées est que l'enseignement se concentre sur l'apprentissage technique, qui est souvent décontextualisé de la culture basque, de son histoire et de sa fonction sociale initiale. Cela entraîne une perte de sens dans le processus de transmission.

En outre, cette offre d'enseignement artistique se déroule majoritairement en français. Pourtant une forte demande des parents pour des cours en langue basque a été identifiée, en particulier s'agissant de l'enseignement musical. Bien que certains arrivent à répondre à cette demande, beaucoup se heurtent au manque d'enseignants bascophones et à la difficulté de trouver les modalités d'organisations adéquates.

> LES FONCTIONS SUPPORTS

Enfin, en matière de fonctions supports on constate des manques sur la formation des formateurs pour tous les champs artistiques et il semble que les supports pédagogiques soient quasi inexistants. La nécessité de mieux former les enseignants sur les fondamentaux de la culture basque a également été souligné, en particulier s'agissant de littérature et de chant.

> > PRINCIPALES INTERVENTIONS INSTITUTIONNELLES EN VIGUEUR EN MATIÈRE D'EAC-NAP ET D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

EAC-NAP

- La Drac soutient les programmes d'EAC à tout niveau scolaire, dès lors qu'ils associent des partenaires culturels et artistiques dans une démarche d'appropriation. Elle cherche à conventionner avec les collectivités (communes, intercommunalités, départements) pour une offre riche et cohérente sur un territoire. La Drac est co-responsable de l'enseignement supérieur artistique, et contribue au fonctionnement des conservatoires.
- La Région soutient les projets d'EAC destinés aux lycéens et apprentis des établissements publics.
- Le Département soutient les projets d'EAC destinés aux collèges publics et privés, et a mis en place, avec l'Éducation Nationale, un dispositif de labellisation des opérateurs culturels intervenant dans les 1er et 2nd degrés.
- L'OPLB soutient les projets d'EAC en langue basque des établissements du 1er et 2nd degré des trois filières d'enseignement.
- L'ICB travaille au repérage des intervenants de la culture basque en lien avec le dispositif de labellisation du Département. Il a également travaillé à la structuration de parcours autour de la danse. Il a mis en place avec Uda Leku une formation destinée aux intervenants des NAP, et finance les projets inter-établissements scolaires.
- La CAPB a pris la compétence culture basque.

Enseignement artistique

- Le Département est compétent en matière d'enseignement artistique (compétence obligatoire sur l'animation du réseau des établissements d'enseignement artistique depuis 2004).
- L'OPLB finance le développement des écoles de bertsu et le développement d'une offre en langue basque dans les écoles de musique.
- La CAPB est compétente au titre de la culture basque.

> > PRÉCONISATIONS

- **Structurer une offre d'intervenants en matière d'EAC dans les différents domaines de la culture basque.**
- **Structurer une offre d'enseignement artistique pour chaque domaine de la culture basque et couvrant l'ensemble du territoire, en veillant à « donner du sens » aux enseignements :**
  - ✓ **en intégrant aux enseignements les connaissances générales sur la culture basque ;**
  - ✓ **en mettant en place des passerelles avec les pratiques populaires, afin d'inciter les élèves à y prendre part ;**
  - ✓ **en organisant une offre d'enseignement artistique en langue basque.**
- **Mettre en place des sessions de formation pour les intervenants des NAP et de l'EAC, pour les professeurs de l'enseignement artistique, pour les enseignants.**
- **Former à la langue basque les formateurs intervenant dans le domaine de l'enseignement artistique.**
- **Produire le matériel pédagogique nécessaire.**
- **Lancer une réflexion globale sur les nouveaux modes de transmission de la culture basque, réunissant les artistes et les acteurs de la transmission, et permettant de traiter l'ensemble des préconisations évoquées ci-dessus.**

Orientation 4
> SAUVEGARDER LA MÉMOIRE ET VALORISER LES FONDS PATRIMONIAUX

L'action patrimoniale permet de collecter, de traiter et de diffuser les savoirs et les savoir-faire des différents champs artistiques et culturels. Ainsi conservée et valorisée, cette mémoire peut dès lors constituer une base ou un point de départ pour la création et la réinvention.

L'état des lieux a fait apparaître que des fonds sont disséminés entre établissements publics et fonds privés (Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, ICB, Euskal Irratiak, etc.). Des initiatives ponctuelles (l'exposition « SOKA ») et des projets transversaux (le programme Eleketa) existent en matière de collecte et de valorisation. BILKETA constitue un outil spécifique aux fonds documentaires et de nombreux projets de recherche ont porté sur la culture basque. De plus, dans le cadre de sa labellisation « Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa », l'ICB se propose dès 2017 de poursuivre ses enquêtes orales, de continuer à mener la réflexion sur le lien entre patrimoine et création, de travailler sur les pluralités linguistiques, et de créer un portail de la culture basque.

Ces éléments mettent en lumière que si des initiatives existent, elles sont disparates, et finalement la très grande majorité des champs de la culture basque ne fait pas l'objet d'un programme raisonné et pérenne de collecte, de traitement et de valorisation de la mémoire, si bien que parfois ce sont les outils et programmes du Pays Basque sud qui viennent combler ce vide (Xenpelar, Soinuenea et Eresbil).

Pourtant, la constitution d'une ressource patrimoniale et son accessibilité sont un enjeu majeur pour la culture basque car on constate une perte de sens dans les processus de transmission, ainsi qu'une standardisation des pratiques et des créations, liées à un manque de connaissances de l'histoire.

Il apparaît donc nécessaire de mettre en place des programmes de collecte, traitement et valorisation des fonds concernant chacun des domaines de la culture basque, organisés autour du projet d'« Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa ».

> > PRINCIPALES INTERVENTIONS INSTITUTIONNELLES EN VIGUEUR EN MATIÈRE DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES FONDS PATRIMONIAUX

- La Drac finance le fonctionnement du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, et attribue le label « Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa ». Il soutient le programme Eleketa et le programme de sauvegarde des fonds sonores et audiovisuels anciens du Pays Basque.
- Le Département est compétent en matière de conservation et de valorisation des archives. Il finance le fonctionnement du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, ainsi que le programme Eleketa (collecte et traitement). Il mène le programme de sauvegarde et de valorisation des fonds sonores et audiovisuels anciens du Pays Basque dont il a confié le traitement à l'ICB.
- La Région abonde le programme État-Région « Aquitaine Cultures Connectées » qui permet notamment de financer des initiatives de numérisation et de valorisation de fonds patrimoniaux portées par les partenaires-adhérents.
- L'ICB porte le projet d'« Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa » avec l'EHESS. Il mène et soutient également les projets de collecte et de valorisation du patrimoine, dont les deux programmes en maîtrise d'ouvrage du Département.
- La CAPB a pris la compétence culture basque.

> > PRÉCONISATIONS

- **Poursuivre dans le cadre de l'« Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa », la collecte, le traitement et la valorisation du patrimoine oral déjà initiés par l'ICB.**
- **Assurer dans le cadre de l'« Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa » et des pôles ressources qui pourront être créés, une collecte et un traitement raisonné de la mémoire orale, documentaire, iconographique, etc., pour chacun des domaines de la culture basque.**
- **Rendre accessible l'ensemble de ces fonds via le portail de la culture basque, prévu par l'« Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa », ou d'ores et déjà via la plateforme Mintzoak.eus de l'ICB.**
- **Mettre en place une stratégie pérenne de valorisation de ces fonds, notamment en direction des acteurs de la transmission et de la création.**
- **Rechercher les complémentarités et les articulations possibles avec les programmes et outils existants en Pays Basque sud.**
- **Poursuivre la réflexion sur le lien patrimoine/création dans le cadre de l'« Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa ».**

Orientation 5
> ASSURER LE LIEN ENTRE LA LANGUE ET LA CULTURE BASQUES, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE TRANSMISSION

La question de la langue basque est abordée en filigrane sur l'ensemble des domaines de la culture basque, et dans chacune des orientations présentées ci-avant.

En effet, l'accès à la mémoire de la culture basque, très largement basé sur le patrimoine oral, est souvent conditionné par la maîtrise de la langue basque. En terme de pratique et de création, la maîtrise de la langue basque est indispensable pour pratiquer ou voir les disciplines artistiques dans lesquelles la dimension linguistique est centrale : bertsularisme, théâtre, chant, littérature, conte, manifestations rituelles, cinéma, littérature. La rentabilité et la consolidation des industries culturelles sont conditionnées par l'existence d'un marché bascophone suffisamment dense. De manière plus générale, la langue basque permet à ceux qui la maîtrisent d'appréhender la culture basque dans sa globalité et toute sa complexité, générant l'adhésion du public et des pratiquants, et donnant envie aux créateurs de la réinventer. En d'autres termes, l'avenir de la culture basque est conditionné par sa capacité à pouvoir s'appuyer sur des viviers bascophones suffisamment importants.

Pourtant, il apparaît dans l'état des lieux que la langue basque peine à trouver sa place dans les systèmes de transmission culturelle. Dans l'EAC et les NAP, face au niveau hétérogène des élèves, les intervenants témoignent d'une difficulté à proposer des ateliers en langue basque. Et lorsque l'offre d'enseignement artistique est structurée, elle se fait majoritairement en français à cause du manque de professeurs bascophones et de la difficulté à trouver les organisations adaptées. En effet, les groupes d'enseignement artistique mêlent souvent les enfants bilingues et les enfants francophones. De plus, il peut arriver que les bascophones ne soient pas suffisamment nombreux pour créer un groupe à part. Pourtant il semblerait qu'il y ait une demande des parents.

Ces éléments sont liés à la situation de la langue basque sur le territoire qui continue à décliner. Selon la dernière enquête sociolinguistique publiée en 2011, 22 % de la population est bascophone. Mais en 15 ans, la part des bascophones a baissé de 5 points en lien avec le fait que 55 % d'entre eux a plus de 50 ans, et un flux continu de nouveaux arrivants.

On constate toutefois une reprise de la langue basque chez les jeunes générations car si parmi les 25-34 ans la part des bascophones est de 14 %, elle est de 18 % chez les 16-24 ans. Cette reprise se fait par l'école. Aujourd'hui, 39 % des enfants du primaire sont scolarisés en section bascophone ou bilingue. Cette proportion est de plus de 50 % en Soule et en Basse-Navarre ainsi que sur le territoire intermédiaire. En nombre absolu, c'est également sur le territoire intermédiaire que se trouve le plus gros réservoir de « bascophones en devenir ».

Compte tenu de ces éléments, et considérant le fait que l'avenir de la culture basque est étroitement lié à celui de la langue basque, il semble nécessaire de construire des stratégies de développement concertées avec la politique linguistique, notamment en matière de transmission culturelle.

> > PRINCIPALES INTERVENTIONS INSTITUTIONNELLES EN VIGUEUR EN MATIÈRE DE POLITIQUE LINGUISTIQUE

- L'OPLB au titre de la politique linguistique publique partagée qu'il met en œuvre intervient en matière d'EAC et d'enseignement artistique en langue basque *(cf. orientation 4 « Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux »).*
- L'ICB développe quelques actions pour développer l'offre en langue basque notamment dans le domaine des NAP *(cf. orientation 4 « Sauvegarder la mémoire et valoriser les fonds patrimoniaux »).*
- L'État, la Région et le Département sont également compétents dans le domaine de la culture et de la politique linguistique.
- La CAPB a pris la compétence langue et culture basques.

> > PRÉCONISATIONS

- **Mettre en place un schéma de développement territorial de l'offre d'enseignement artistique tenant compte des effectifs scolaires de l'enseignement en langue basque.**
- **Aider les structures d'enseignement artistique à trouver les organisations adaptées pour pouvoir proposer une offre en langue basque.**
- **Proposer aux intervenants de l'EAC, des NAP et aux professeurs de l'enseignement artistique des formations pédagogiques afin de les aider à adapter leurs propositions aux niveaux linguistiques des élèves.**
- **Encourager les intervenants des NAP, de l'EAC et les formateurs de l'enseignement artistique à se former à la langue basque.**
- **Assurer la qualité artistique des interventions en EAC.**

Orientation 6
> RECHERCHER LES COMPLÉMENTARITÉS À L'ÉCHELLE TRANSFRONTALIÈRE

Le territoire transfrontalier s'étend à l'aire linguistique de la langue basque : la Communauté autonome basque, la Communauté forale de Navarre et la Communauté d'Agglomération Pays Basque. C'est également sur ce territoire, en lien avec la langue que s'est développée la culture basque. Les créations des deux côtés de la frontière, dans un dialogue permanent, ont nourri l'histoire de la culture basque, dans ses fractures et ses continuités. Pour comprendre la culture basque, il est nécessaire de l'envisager dans sa dimension transfrontalière.

Ainsi, cette dimension transfrontalière apparaît dans chacune des orientations présentées ci-avant. Concernant le patrimoine et la transmission aux jeunes générations, l'absence de ressources sur le territoire de la CAPB a conduit les acteurs de la culture basque à s'appuyer sur les équipements et les ressources du sud. En termes de création, certaines œuvres réunissent des participants de part et d'autre de la frontière. Enfin, concernant les problématiques de diffusion, il est apparu que les productions du sud peuvent permettre de compléter l'offre au nord, de même que les territoires d'Euskadi et de Navarre peuvent permettre d'élargir les aires de diffusions des productions du nord, pour une meilleure viabilité économique.

> > PRINCIPALES INTERVENTIONS INSTITUTIONNELLES EN VIGUEUR EN MATIÈRE DE POLITIQUE TRANSFRONTALIÈRE

L'ICB bénéficie d'un partenariat avec le Gouvernement Autonome d'Euskadi. En outre, l'ICB travaille depuis de nombreuses années avec l'Institut Etxepare, la Députation de Guipuscoa, les villes de Saint-Sébastien, Getxo, Guernica, etc. ou avec les promoteurs d'évènements d'envergure tel que le Salon de Durango.

- La Région est membre fondatrice du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) « Aquitaine/Euskadi » récemment élargi à l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine et à la Communauté forale de Navarre. Ce GECT est notamment doté d'un appel à projets annuel ouvert aux projets portés par des opérateurs culturels de langue basque basés de part et d'autre de la frontière.
- Le Département, via ses conventions avec le Gouvernement de Navarre et la Députation de Guipuscoa, développe plusieurs outils de coopération, notamment axés sur la mobilité et la jeunesse (colonies, dispositif *Muevete*, etc.). Il gère également un appel à micro-projets pour soutenir les initiatives du territoire dans différents secteurs.
- Notons l'existence de la Conférence Atlantique Transpyrénées qui réunit l'État, le Département, la Région, la Navarre, le Guipuscoa et le Gouvernement Basque. Les thématiques langue et culture basques font partie du chantier d'exploration en cours.
- La CAPB est compétente au titre de la coopération transfrontalière.

> > PRÉCONISATIONS

- **Rechercher les complémentarités et les articulations possibles avec les dispositifs et équipements existants au Pays Basque sud.**
- **Structurer et développer les réseaux transfrontaliers afin d'élargir le périmètre de diffusion des créations du Pays Basque nord, tout en complétant l'offre locale par des productions du Pays Basque sud.**

Orientation 7

> METTRE EN PLACE UNE FONCTION OBSERVATOIRE

L'exercice d'état des lieux a mis en évidence le manque de données chiffrées concernant la transmission, la pratique, la diffusion, etc. de la culture basque. La multiplicité des intervenants nécessite une plus grande lisibilité.

Ces éléments mettent en évidence la nécessité de créer une fonction observatoire mettant en place des indicateurs « culture basque » au sein des politiques culturelles. Cette fonction aurait pour objectif à la fois d'alimenter les travaux de définition et d'adaptation d'un projet stratégique global pour la culture basque, et d'effectuer une veille du processus d'intégration de la culture basque au sein des politiques culturelles des différentes institutions.

> > PRINCIPALES INTERVENTIONS INSTITUTIONNELLES EN VIGUEUR EN MATIÈRE D'INDICATEURS DE SUIVI

- L'État, le Département, la Région et l'ICB bénéficient parfois, dans le cadre du suivi des politiques publiques et des projets soutenus, d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs (ex. : lecture publique, enseignements artistiques, spectacle vivant, portail de la culture basque de l'ICB, etc.). En revanche, le niveau d'intégration des indicateurs et de traitement des données est très disparate d'une entité à l'autre.
- La CAPB a pris la compétence culture basque.

> > PRÉCONISATIONS

Créer un observatoire mettant en place une batterie d'indicateurs dans les domaines de la sauvegarde du patrimoine, de la transmission aux jeunes générations, de la pratique-création, de la diffusion-promotion.

CONCLUSION

Ce rapport constitue une première approche de la culture basque qu'il conviendra sans aucun doute d'approfondir. Il établit la liste non exhaustive de ses principales composantes, analyse leurs dynamiques de conservation, de transmission, de pratique-création, et de diffusion-promotion.
Ainsi, s'il apparaît que la culture basque, à l'instar de toutes les cultures, évolue au contact des diversités culturelles tout autant que dans la réinterprétation de sa propre tradition, il apparaît également qu'elle s'appuie sur un socle spécifique, constitutif d'une culture collective, qui couvre l'ensemble des champs artistiques et culturels, et qui se caractérise par l'usage de la langue basque, par des particularités d'ordre formel, et une pratique participative de la culture.

Les travaux d'état des lieux ont fait apparaître une culture riche et dynamique vecteur de cohésion sociale, mais qui n'en reste pas moins fragile. Les faiblesses constatées, notamment concernant la standardisation des pratiques, le manque de structuration des réseaux de transmission, les carences en matière de sauvegarde et valorisation des savoirs, le risque de rupture entre la langue et la culture basques, posent la question de son avenir.

Ainsi, pour assurer la sauvegarde, le développement et la promotion de la culture basque, il est nécessaire de mettre en œuvre un projet stratégique, et d'intervenir simultanément, et pour chacun des champs artistique et culturel de la culture basque, sur l'accompagnement des pratiques et des créations, sur la diffusion et la valorisation en direction de tous les publics, tout en assurant la transmission aux jeunes générations, et la sauvegarde et la valorisation de la mémoire. Il est également nécessaire de mettre en place des stratégies de développement concertées avec la politique linguistique pour replacer la langue basque au centre de la culture basque notamment vis-à-vis des jeunes générations, la recherche de complémentarités à l'échelle du territoire transfrontalier pouvant constituer une réponse possible. Enfin, la mise en œuvre d'une stratégie efficace et pérenne doit pouvoir s'appuyer sur un outil d'observation et d'orientation, rendant compte de la situation de la culture basque dans sa globalité et de ses évolutions à venir.

Face à ces besoins, l'analyse de l'organisation actuelle de la culture basque a mis en lumière une action publique disparate sur le territoire.
L'intervention des institutions publiques en matière de culture basque se fait à deux niveaux :

- par le financement de l'Institut culturel basque, organisme spécifique en charge de la promotion de la culture basque, que les institutions administrent aux côtés des représentants associatifs ;
- par l'intégration de la culture basque dans les dispositifs de droits commun.

Depuis 27 ans, l'Institut culturel basque a mené un important travail d'expertise, de développement et de structuration de la culture basque, récemment salué par l'obtention du label « Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa » décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication. Le travail de l'équipe a été considérable et l'expertise accumulée constitue un capital précieux pour l'avenir. Toutefois, de par son statut associatif, l'ICB n'est pas habilité à décider des politiques culturelles publiques, et dans un contexte où la culture est une compétence partagée par toutes les institutions, l'outil spécifique « culture basque » se trouve dissocié des lieux d'élaboration et de décision des politiques culturelles publiques.

En parallèle, l'intégration de la culture basque au sein de l'action publique a tendance à limiter la prise en compte des spécificités de la culture basque dans les dispositifs de droit commun, l'existence de l'ICB faisant souvent caution d'une intervention publique dans le domaine.
Les nombreux outils et initiatives développés à la fois par l'ICB et les institutions publiques sont disparates et gagneraient à être davantage complémentaires pour plus de cohérence et de lisibilité. En effet, par manque de vision partagée, les institutions compétentes ont plus tendance à se trouver dans une logique de subventionnement en réponse à une demande, que dans une logique proactive de structuration des domaines sous-dotés ou non structurés.

En conclusion, il apparaît indispensable de mettre en place des modalités de gouvernance de la culture basque assurant la complémentarité, la cohérence et la lisibilité de l'action publique, dans l'objectif d'assurer la promotion de la culture basque dans sa totalité, et de garantir l'égal accès des habitants à ce capital culturel.

Cette contribution sera remise aux institutions compétentes dans le domaine culturel, l'État, la Région, le Département, et la Communauté d'Agglomération Pays Basque, afin de nourrir leurs réflexions concernant les modalités de gouvernance les plus adaptées pour la culture basque, les possibilités d'évolution de l'outil ICB et des fonctions qu'il exerce aujourd'hui, ainsi que les modalités de définition de leurs politiques culturelles respectives.

ANNEXES

ANNEXE 1 : DÉFINITIONS ET GLOSSAIRE

> Quelques définitions préalables

Collecte - Conservation : recueil de témoignages et supports (écrits, oraux, vidéos, etc.) autour de la mémoire collective d'un territoire et conservation dans des lieux et conditions dédiés et spécialisés.

Diffusion - Valorisation : faire connaître et mettre en valeur les différentes disciplines artistiques auprès de tout type de public.

EAC : éducation artistique et culturelle (en milieu scolaire) ou auprès d'autres publics (monde de l'économie, publics empêchés, etc.).

Enseignement artistique : il s'appuie sur les établissements d'enseignement artistique, mais requiert la participation d'autres acteurs comme les ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, les collectivités territoriales et les artistes.
Les établissements d'enseignement de droit privé, surtout associatifs, contribuent aussi largement à l'enseignement artistique dans différentes disciplines (danse, musique, théâtre, etc.).

Industries culturelles et créatives - ICC : ce sont neuf grands secteurs qui comprennent : les arts graphiques, la musique, le cinéma, la télévision, la radio, le spectacle vivant, la presse, l'édition et le jeu vidéo.

Lecture publique : ensemble des actions menées autour du livre et de la culture de l'écrit en général. Elle est traditionnellement conduite par les médiathèques et les bibliothèques.
Le domaine de la lecture publique ne doit pas être confondu avec la lecture en public.

Légitimation culturelle : reconnaissance d'une activité artistique et culturelle par un public, des financeurs et des prescripteurs qui induisent, par leur réaction, une future diffusion à un public plus vaste et moins initié.

Médiation : action de mettre en relation une œuvre artistique – toutes disciplines confondues – avec des publics (scolaires, grand public, publics empêchés, etc.). Ces actions peuvent être très diverses et multiformes ; ex. : dialogue de l'artiste en direct avec son public, visite guidée d'une exposition par l'artiste, conférences, ateliers pédagogiques pour enfants.

Pratique - Création : appropriation d'une pratique culturelle et mise en pratique dans des lieux privés ou publics ; conception d'une œuvre inédite par un artiste ou un collectif d'artistes.

Traitement : actions qui permettent la numérisation du matériau collecté afin de la sauvegarder et la valoriser auprès d'un public.

Transmission - Formation : action qui permet de transmettre un savoir-faire dans un contexte éducatif encadré (EAC et enseignements artistiques).

Transmission par imprégnation : appréhension d'une activité artistique et culturelle par une initiation à sa pratique dans un cadre non formalisé qui ne relève pas de l'enseignement – ex. : approche des chants ou sauts basques par une pratique collective lors de rassemblements publics (ex. : Baionan Kantuz).

Valorisation - Mise à disposition : action de mettre à disposition un matériau culturel, issu de la collecte et de la conservation, à différentes fins (valorisation pédagogique, artistique, numérique, scientifique, etc.)

> Glossaire

BDPA : Bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques
BnF : Bibliothèque nationale de France
CAPB : Communauté d'Agglomération Pays Basque
CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée
CSA : Conseil supérieur de l'audiovisuel
CD64/Département : Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
EAC : Éducation Artistique et Culturelle
EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales
ESAPB : École Supérieure d'art Pays Basque
Drac : Direction régionale des Affaires Culturelles
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ICB : Institut culturel basque
IDB : Iparraldeko Dantzarien Biltzarra – Fédération de danse basque
INA : Institut National de l'Audiovisuel
OPLB : Office public de la langue basque
MCC : Ministère de la Culture et de la Communication
NAP : Nouvelles Activités Périscolaires
Région : Région Nouvelle-Aquitaine
SISCB : Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque
Loi NOTRe : loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

NOM	PRENOM	SECTEUR	PROFESSION
ALBOR	Philippe	Musique	Musicien
ALKHAT	Aguxtin	Musique	Musicien
AMESTOY	Koldo	Conte	Conteur
BARROSO	Odei	Bertsularisme	Improvisateur
BERTERREIX	Xan	Cavalcades	Auteur/Comédien
BIDART	Betti	Musique trad.	Musicien
BISCARY	Thierry	Musique/Chant	Chanteur/Musicien
BISKAI	Katti	Lieux diffusion	Responsable culturel
BLONDEAU	Simon	Cinéma	Médiateur cinéma
BORDA	Itxaro	Littérature	Ecrivaine
BROCA	Jean-Claude	Photographie	Photographe
CARRÈRE	Ximun	Audiovisuel	Directeur SCIC audiovisuel
CAUHÉPÉ-FRANÇOIS	Raphaël	Photographie	Photographe
CAZAUBON	Joxe	Danse	Danseur
CLAVERIE	Filgi	Lieux diffusion	Responsable culturel
COUSTEAU	Frantxoa	Théâtre	Comédien
DAGUERRE	Pantxoa	Chant choral	Chanteur
de EZCURRA	Philippe	Musique	Musicien/Chanteur
DOLOSOR	Julen	Musiques actuelles	Responsable gaztetxe Biarritz
DRUMOND	Willis	Musiques actuelles	Musicien
DUPRAT	Frédéric	Arts plastiques	Directeur ESAPB
ERRECART	Noël	Photographie	Photographe
ERROTABEHERE	Maialen	Musique	Chanteuse
ERROTABEHERE	Xan	Conte	Conteur
ETCHEVERRY	Johanna	Danse contemporaine	Danseuse
ETCHEVERRY	Xabi	Musique	Musicien
ETCHEVERRY-AINCHART	Peio	Littérature	Responsable publication maison d'édition
ETCHEVERS	Kakex	Photographie	Photographe
ETXEBEST	Johañe	Danse	Danseur/Chargé de mission IDB
ETXEVERRIA	Jokin	Cinéma	Cinéaste
ETXEZAHARRETA	Lucien	Littérature	Ecrivain/Responsable d'édition
FREIXA	Jordi	Chant choral	Chef de choeur
FUCHS	Ximun	Théâtre	Comédien
GAVAZZI	Michaël	Musique/CMR	Directeur Conservatoire Maurice Ravel
GIRAUD	Christiane	Arts plastiques	Artiste sculpteur
GOYHENECHE	Roger	Danse	Danseur/Responsable culturel
HAIRA	Pierre	Musique trad.	Musicien
HEGUY	Txomin	Théâtre	Comédien
HIRIGARAY	Pantzo	Théâtre	Auteur/Comédien
IRIGOIEN	Arantxa	Théâtre	Auteur/Comédienne
IRIGOIEN	Mattin	Théâtre	Auteur/Comédien
IRURETAGOIENA	Jon	Danse	Danseur
ITOIZ	Beñat	Musique trad.	Musicien
ITZAINA	Joana	Bertsularisme	Présidente Bertsularien Lagunak
KARRIKA	Aimar	Bertsularisme	Improvisateur
LABESCAU	Serge	Musique	Directeur école musique
LABEYRIE	Peio	Danse	Danseur
LANDART	Daniel	Littérature	Ecrivain
LARRALDE	Patrick	Musique	Responsable école musique/Musicien
LASCARAY	Patxi	Photographie	Photographe
LAYMOND	Julie	Arts plastiques	Responsable centre d'art
LAZKANO	Pascale	Danse	Danseuse/Chorégraphe
LECUSSANT	Elisabeth	Danse	Professeur danse
LESGOURGUES	Filipe	Musique trad.	Musicien/Président Herri Soinu
MONACO	Maitena	Chant traditionnel	Chanteuse
OLHAGARAY	Denise	Chant/Musique	Professeure
ONDICOLA	Patrick	Photographie	Photographe
PEREZ	Agnès	Danse	Danseuse
TELLERIA	Pantxika	Danse contemporaine	Chorégraphe
THERET	Mizel	Danse contemporaine	Danseur
VIVIER	Matthieu	Danse	Danseur
ZUBILLAGA	Magali	Chant traditionnel	Chanteuse

ANNEXE 3 : NOTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 64 : PRÉAMBULE À LA DESCRIPTION DES DISPOSITIFS : LA CULTURE BASQUE DANS LES DISPOSITIFS DÉPARTEMENTAUX

Pour plus de détails, consulter les dispositifs départementaux en matière de culture (schémas et règlements), ainsi que la convention CD64/ICB.

Culture et culture basque

Pour le Département, la culture d'expression basque englobe les productions culturelles à caractère basque et/ou en langue basque. Pour autant, la langue basque n'y est pas considérée sous l'angle de l'objectif de revitalisation linguistique, cette politique étant confiée à l'OPLB. La langue basque y est considérée comme élément intrinsèque de l'expression culturelle basque, renforçant son déterminisme, favorisant sa singularité, sans pour autant revêtir un caractère exclusif. Il convient donc de bien différencier l'action culturelle de l'action linguistique.

L'action départementale en faveur de la culture basque s'appuie sur deux principes :

- L'intégration de la culture basque dans les dispositifs de droit commun (pas de dispositifs fléchés pour la valorisation de la culture basque au sein de l'action culturelle).
- Le financement et le suivi de l'ICB (246 000 € annuels), une convention venant éclairer le cadre particulier des missions de l'ICB pour le compte du Département.

Le partenariat avec l'ICB

Les actions de l'ICB auprès du Département se déclinent en trois modes d'intervention : une mission d'expertise et de conseil, une collaboration étroite autour des actions ou dispositifs menés respectivement, ainsi que la maîtrise d'œuvre.

L'expertise de l'ICB auprès du Département vise à intégrer avec davantage d'efficience la culture basque dans les dispositifs départementaux de droit commun. Ainsi, les actions de l'ICB ne se substituent pas aux domaines de compétences du Département mais viennent enrichir et compléter les politiques culturelles mises en œuvre par le Département.

Par exemple, pour ce qui relève des pratiques amateurs en spectacle vivant, le Département n'a pas souhaité investir ce secteur pour se spécialiser auprès des professionnels (exception faite du dispositif « Manifestations traditionnelles »). L'ICB est alors seul compétent auprès des amateurs, des amateurs encadrés par des professionnels, et des amateurs en voie de professionnalisation.

En revanche, les projets « de culture basque » (ex. : création en langue basque) portés par une compagnie professionnelle sont indifféremment aidés par les dispositifs de droit commun du Département. La valorisation de la culture basque et de la langue basque est bien identifiée comme un critère de conventionnement avec les acteurs culturels, sans occasionner pour autant de bonification financière.

Les doubles financements Département/ICB sont parfois souhaitables auprès des compagnies professionnelles, lieux de diffusion et festivals : cela permet l'effet levier souhaité pour les acteurs œuvrant dans les domaines de la culture et de la langue basques, permettant notamment d'étoffer l'offre de spectacle vivant en langue basque. En plus des aides octroyées aux acteurs culturels œuvrant dans le domaine du spectacle vivant, l'ICB développe en

complémentarité plusieurs programmes visant la structuration d'une offre de spectacle vivant en langue basque, Ibilki et Kimu notamment.

Premiers éléments de réflexion :
Le Département a développé une **politique volontariste en matière de soutien à la culture et à la culture basque** ; rappelons en effet que seules les compétences en Archives Départementales, lecture publique et en enseignements artistiques revêtent un caractère obligatoire.
Pour autant, avec **l'intégration de la culture basque dans les dispositifs de droit commun**, et par ailleurs l'existence de l'ICB qui fait caution de la prise en compte de la culture basque, on observe un **effet « dilution » de la visibilité de l'action publique départementale en faveur de la culture basque**. Par exemple, les indicateurs « culture basque » au sein des politiques culturelles sont inexistants. Aussi, en l'absence de stratégies définies, les politiques publiques suivent peu ou prou les besoins des secteurs déjà structurées (**principe de « subvention/réaction »**), sans générer d'effets leviers dans une logique de pilotage par objectifs.
Aussi, notons que les actions **d'accompagnement et de formation** des structures (ex. : DLA-Dispositif Local d'Accompagnement) menées d'une part par le Département et menées d'autre part par l'ICB gagneraient à être **davantage complémentaires**.
Pas de réflexion sur l'existence de zones sous dotées (en termes de création ? diffusion ? transmission ? – quelles seraient-elles ?), et de secteurs sous représentés ou pas structurés (théâtre populaire, chant traditionnel, musique traditionnelle) **par manque d'outils de pilotage**. **La création d'outils, de fonctions supports s'avère nécessaire, dans une logique d'« observatoire »**. Quid d'un répertoire commun avec l'Hegoalde et du travail transfrontalier à mener ?
L'état des lieux réalisé par l'ICB est réellement nécessaire pour disposer d'un **outil d'aide à la décision politique.** Il serait intéressant d'identifier et d'y associer **des structures « ressources » sur lesquelles s'appuyer pour la définition d'une politique en faveur de la culture basque.**
Ce travail servira non seulement à l'EPCI pour la définition et la mise en œuvre de sa politique, mais aussi à chaque strate territoriale pour redéployer une **politique plus efficiente, coopérative et complémentaire.**

ANNEXE 4 : NOTE DE LA DRAC NOUVELLE-AQUITAINE SUR LA CULTURE BASQUE DANS LE NOUVEL EPCI CAPB

Vous trouverez ci-jointes les remarques et propositions de la Drac suivant l'architecture de la note rubriquée par champ culturel et artistique que vous nous avez fait parvenir, dans le cadre de l'étude commune SISCB et ICB et de la discussion sur la prise de compétence culture basque, au sein de la compétence facultative culture en général souhaitée pour le futur EPCI CAPB.

En préambule, quelques éléments de cadrage du point de vue de l'État, MCC, Drac, sur son positionnement concernant la culture basque.

Langue et culture basque font l'objet d'un investissement volontariste de l'État (MCC) depuis plus de vingt ans.
Cet engagement a toujours pris une forme conventionnelle avec les collectivités locales, réunies dans le conseil des élus et le syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque, le conseil général devenu conseil départemental et le conseil régional : Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) de 1997, convention spécifique 2000-2006, volet territorial du contrat de projet, puis du contrat de plan État Région.
Ce conventionnement a toujours situé la culture et la langue dans une perspective générale de soutien territorial incluant le développement économique, l'aménagement, la recherche et l'université.
Il a porté spécifiquement sur la culture, avec la création de l'ICB, également chargé de la défense et promotion de la langue à l'origine, avec un budget affecté de près de 200 000 € annuels.
A partir de 2004, avec la création du GIPC langue basque OPLB, le MCC s'est engagé en sus sur la politique linguistique, en contribuant au GIPC OPLB, actuellement à hauteur de 246 000 €/annuels.

La position de l'État (MCC Drac) est donc celle d'une intervention spécifique au bénéfice de la langue et de la culture basques, avec deux dispositifs administratifs et financiers dédiés.
Cet effort particulier a été consenti devant le péril de disparition d'une langue et d'une culture, au titre du patrimoine mondial UNESCO, et la reconnaissance constitutionnelle des langues et cultures régionales comme patrimoine national.
Cette intervention spécifique se rajoute, et ne substitue pas, à l'application des dispositifs de droit commun culturels et linguistiques, qu'il s'agisse de la création, de la diffusion, de la formation, de l'éducation, des industries culturelles, des droits des médias, etc.
Comme on le verra dans le descriptif par champ artistique et culturel, l'intervention de l'État MCC Drac correspond à l'addition de deux dynamiques convergentes venant du « droit commun culturel » et des « dispositions spécifiques » : une évolution constante des dispositifs de droit commun pour qu'ils prennent en compte la singularité langue et culture basques, et une action déterminée avec les outils spécifiques ICB et OPLB pour que langue et culture basques entrent de plain-pied dans le patrimoine et la création nationaux et internationaux.
Les réponses Drac suivent pas à pas la nomenclature proposée.

On remarquera cependant deux manques dans cette nomenclature :

- il y a bien une contribution de l'ICB sur le patrimoine architectural, mais elle n'est pas reprise dans la nomenclature. La question est évoquée par le Comité de Pilotage, et pour nous, elle est également rattachée aux questions de droit du sol et d'urbanisme sur lesquelles nous demanderons une analyse ;
- les médias et l'industrie culturelle du livre, champs culturels par essence, se trouvent actuellement plutôt dans le portefeuille de responsabilité de l'OPLB, au titre de leur importance pour la politique linguistique, et ne font pas complètement partie de la nomenclature proposée par l'ICB. Il conviendra de combler ce manque pour éclairer le Comité de Pilotage sur la totalité de la compétence culturelle. Nous l'intégrons à nos réponses.

I- Littérature

I-1 Littérature orale – bertsularisme

L'activité de création et de diffusion du bertsu est soutenue par la Drac via les interventions de l'OPLB d'une part (inscrit dans l'enseignement), et de l'ICB d'autre part (manifestations)
L'éducation artistique et culturelle à partir de cet art fait partie des propositions des CLEAC soutenus par la Drac au titre de l'EAC (Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque et Errobi).
Une nouvelle voie est ouverte par la proposition de Xenpelar (site de conservation des enregistrements), situé en Guipuscoa, d'entrer dans les fonds documentaires basques mis à disposition grâce au réseau français BILKETA. Instruction en cours dans le cadre de BILKETA, soutenu par la Drac au double titre de l'infrastructure informatique documentaire (DGD) et de l'action de valorisation des textes basques (CTL).
Fait partie également du champ de recherche de l'« Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa » au titre de la relation tradition-création.
A noter que ce champ artistique et culturel est structuré de façon transfrontalière.

Fait l'objet d'une procédure d'inscription au patrimoine mondial UNESCO.

Un enjeu fort pour le nouvel EPCI CAPB : l'organisation transfrontalière, pour le label UNESCO, pour l'organisation technique et artistique, pour une solution unique de conservation et de mise à disposition (extension de BILKETA à la création contemporaine, ou autre formule transfrontalière).

I-2 Littérature orale : contes

- Sauvegarde/collecte : comme pour tous les champs artistiques et culturels, l'activité de mémoire, son traitement documentaire et sa conservation définitive sont soutenus par la Drac d'une part via l'ICB (collecte), d'autre part par le soutien à la conservation de mémoire géré par les archives départementales (mesure du volet territorial des deux derniers Contrat de Plan État-Région, et très importante aide à la création et à l'équipement technique du service des Archives départementales en charge de cela). Nous avons, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (et des fonds européens)

donné une véritable vocation de conservation définitive de la mémoire ethno-numérique à ce service d'« archives de pays » très exceptionnel en son genre.
- Cet art est aussi sujet d'interrogation et de recherche pour l'« Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa ».
- Une initiative expérimentale pour la construction d'un module EAC en ligne (ICB, Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, BILKETA), financement Drac et programme de recherche P@trinum, pour favoriser l'entrée la culture basque dans l'EAC dans et hors territoire du pays basque.

Un enjeu fort pour le nouvel EPCI CAPB : la diffusion et la valorisation du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI). La conservation par les AD trouve assez rapidement ses limites en la matière. Une stratégie de reconnaissance et de diffusion spectacle vivant, mais aussi via internet, est à construire (ébauche dans le programme BILKETA)

I-3 Littérature écrite

- La création littéraire en langue basque est aidée par la Drac via l'ICB pour la création, avec en particulier une bourse d'écriture.
- Pour ce qui est de l'économie du livre (édition/librairie), l'aide de la Drac passe par l'OPLB : à la suite d'une étude économique réalisée par l'agence du conseil régional Ecla (aidée par la Drac), un dispositif d'aide particulier a été mis en place, les éditeurs, distributeurs et libraires ayant un fonds basque n'étant pas au niveau d'entreprise leur permettant d'entrer dans le dispositif de droit commun mis en place par l'État (Drac), le conseil régional et le Centre national du livre.
- L'aide aux éditeurs se double d'une assistance, par la spécialisation d'un agent de l'OPLB sur la masse salariale des contributeurs du GIPC dont la Drac.
- Pour la présentation aux publics dans les bibliothèques, plusieurs dispositifs d'aide directe de l'État sont mis en place :
  - ✓ aide à la constitution du fonds à l'ouverture d'une bibliothèque ou à la création d'un service, sur les fonds DGD (jusqu'à 50 %) et complément pour la mise à jour sur crédits de l'OPLB ;
  - ✓ aide à l'animation autour de la littérature basque (dispositif CTL) via BILKETA, avec soutien de l'ICB (soutien de la Drac à BILKETA et à l'ICB), et veille sur la production éditoriale contemporaine avec assistance aux bibliothécaires (fonction d'Ikas transférée à BILKETA) ;
  - ✓ actions EAC sur les textes basques éligibles ;
  - ✓ dans le cadre d'une coopération BILKETA/BDPA, formation des bibliothécaires à l'animation d'un fonds basque ;
  - ✓ en cours : cartographie professionnelle des fonds basques et observation des usages.

Un enjeu fort pour le nouvel EPCI CAPB : l'entrée des fonds basques et de l'animation sur la culture basque dans l'ensemble des bibliothèques, détentrices ou non de fonds patrimoniaux. Le Comité de Pilotage se pose la question d'un SIVOM, il peut être intéressant de raisonner sur une compétence « réseau » de la CAPB en matière de lecture publique, regroupant les fonctions de catalogue, d'information en ligne, de nouveaux services, à l'instar du programme de Bordeaux-métropole par exemple. Proposition cohérente avec le « contrat numérique »

(BNR) de la BM de Bayonne. Cette orientation laisse aux communes la responsabilité des équipements et du personnel municipal.

II- Théâtre basque

Spectacle vivant
L'intervention de la Drac s'inscrit dans les dispositifs de droit commun, via :
1) le soutien à la création artistique en faveur des ensembles et compagnies, dans le cadre :

- du conventionnement d'équipes artistiques comme le Petit Théâtre de Pain ou le Théâtre du Rivage ;
- de l'aide à la création/production ponctuelle (ex. : Compagnies Elirale ou Traversée).

2) le soutien à la diffusion et à la coproduction artistique, à travers :

- la Scène Nationale du Sud Aquitain ;
- le Centre chorégraphique National ;
- l'atelier de fabrique artistique HAMEKA.

Dans ce cadre, l'État accompagne notamment la création et la diffusion d'œuvres contemporaines issues de la culture basque, en capacité de rayonner à l'échelle nationale.

Hors ce cadre, l'État intervient de façon distanciée, concertée et contextualisée aujourd'hui via principalement l'ICB (mais aussi l'EDB) en faveur de projets spécifiques à la culture basque et à ses pratiques. Ceci doit pouvoir se poursuivre.

NB : Une attention particulière sera à porter sur la question amateurs/professionnels sur les aspects juridiques et réglementaires (attente décret sur les amateurs – loi LCAP)

III – Arts visuels

L'intervention sur les actions et les formations en arts visuels sur ce territoire sont traitées à la Drac dans les dispositifs de droit commun.

Les deux Écoles d'art de l'Agglomération Côte Basque – Adour, L'ESA des Rocailles à Biarritz (DNAP Art) et l'École d'art à Bayonne (2 Classes préparatoires aux concours des ESA, MANAA, Pratiques plastiques amateurs 1300 inscriptions en 2015, Education artistique et culturelle, interventions scolaires, Coordination départemental École & cinéma) ne feront plus qu'une au premier janvier 2017. La fusion de ces deux services a pour objet le maintien et l'association des forces des deux établissements actuels et le rattachement de ce nouvel établissement à l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) École d'Enseignement supérieur d'art de Bordeaux (rentrée universitaire 2018).
D'autre part, la Drac suivra en 2017 l'évolution des activités de l'association COOP créée en 2013 pour la promotion de l'art contemporain au Pays Basque à Bidart dans la continuité des actions 2016 notamment la résidence itinérante Charles Fréger (travaux actuellement montré au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne). Le travail de COOP s'inscrit dans la valorisation et l'accompagnement des artistes émergents diplômés des écoles supérieures d'art. Le Pays Basque a amorcé une ouverture et une évolution vers les arts plastiques, renforcées par le constat d'un manque de lieu de diffusion de l'art contemporain au Pays basque. Les

collaborations et partenariats institutionnels (engagement fort de la Région déjà acquis) ont permis de bénéficier de fonds pour la préfiguration d'un projet de création d'un nouvel équipement culturel sur l'ancien site de la gare de Bidart par la réouverture du bâtiment « Arrêt voyageur » dont la maîtrise d'ouvrage devrait être portée par l'EPCI à compter de janvier 2017.

Des actions sont soutenues par l'ICB, sans doute avec une connotation ou identification « basque » qu'il lui revient d'expliciter.

IV- Cinéma

Aides du CNC et de la commission régionale (Région/CNC) pour le droit communal.
Aides spécifiques complémentaires de l'ICB et de l'OPLB au titre des médias.

V – Architecture

Une réflexion intéressante sur « quelle architecture pour le territoire basque », mais pas aboutie en termes de proposition. En attente donc.

- incluse dans la réflexion du Comité de Pilotage concernant la gestion du patrimoine (SIVOM ou Communes ?).
- difficile à contourner dans la mesure où les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) peuvent dépendre de la CAPB.

VI – Manifestations rituelles, PCI, « Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa »

Cette dimension est un peu éclatée dans la nomenclature.
La proposition d'« Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa » est venue en même temps que la réflexion sur la place de la culture basque dans la compétence culture de la nouvelle Agglo PB.
Elle est soumise à label en janvier 2016, et semble donc devoir figurer dans le document, etc.
Elle se situe de façon transversale comme une initiative scientifique d'observation et d'évolution de la culture basque.
Elle propose la création d'un portail de la culture basque, outil d'information, d'orientation, d'accompagnement, de rayonnement, lui-même adossé à des portails documentaires par secteurs ou métiers (BILKETA, base de données danse, ethno, etc.).
Il est co-porté par l'ICB et l'EHESS, avec comme premier cercle de partenaires l'ensemble de la communauté scientifique d'une part, les groupes d'artistes d'autre part.
L'enjeu apparaît considérable pour le devenir de la culture basque.

La convention constitutive de l'« Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa » pourrait concerner le SISCB en cours de dissolution, ou la CAPB dans le cadre de sa compétence culture, ainsi que le « consortium ICB/EHESS portant l'« Ethnopôle basque – Euskal etnopoloa », et le MCC/Drac, avec les actions prévues.

Enjeux pour la CAPB : la politique de constitution de bases de données dans les diverses entrées ethnologiques pourrait constituer un programme de la CAPB, décliné par métiers (BILKETA pour les textes, Musée Basque et de l'histoire de Bayonne pour l'ethno, ? pour la musique et la danse) pensé pour une réutilisation créative, en solidarité avec le CD64 pour la conservation définitive.

En l'attente des recommandations pour la deuxième étape, incluant les options organisationnelles concernant aussi les structures « spécifiques » existantes, OPLB et ICB en particulier.